

XVI legislatura

**Assemblea parlamentare
euromediterranea (APEM)**

**Riunione della Commissione *ad hoc*
sull'energia e l'ambiente**

Vienna, 18-19 maggio 2009

n. 56/AP
13 maggio 2009



servizio affari
internazionali
del Senato

ufficio dei rapporti
con le istituzioni
dell'Unione europea



**Unione
Europea**

Senato della Repubblica
Servizio affari internazionali
Ufficio per i rapporti con le istituzioni dell'Unione europea

XVI legislatura

Assemblea parlamentare euromediterranea (APEM)

Riunione della Commissione *ad hoc* sull'energia e l'ambiente

Vienna, 18-19 maggio 2009

Dossier n. 56/AP
13 maggio 2009

ha collaborato Alessandra Di Pippo

Servizio affari internazionali

Direttore

Maria Valeria Agostini

tel. 06 6706_2405

Consigliere parlamentare

Rappresentante permanente del Senato

presso l'Unione Europea

Beatrice Gianani _0032 2 284 2297

Segretario parlamentare

Documentarista

Federico Pommier Vincelli

_3542

Segreteria

Grazia Fagiolini

_2989

Simona Petrucci

_3666

Fax 06 6706_4336

Ufficio dei Rapporti con gli Organismi Internazionali

(Assemblee Nato e Ueo) fax 06 6706_4807

Consigliere parlamentare capo ufficio

Alessandra Lai

_2969

Segretario parlamentare Documentarista

Elena Di Pancrazio

_3882

Coadiutori parlamentari

Nadia Quadrelli

_2653

Laura E. Tabladini

_3428

Monica Delli Priscoli

_4707

Ufficio per le Relazioni

Interparlamentari

(Assemblee Consiglio d'Europa, Osce, Ince)

fax 06 6865635

Consigliere parlamentare capo ufficio

Stefano Filippone Thaulero

_3652

Segretario parlamentare Documentarista

Giuseppe Trezza

_3478

Coadiutori parlamentari

Daniela Farneti

_2884

Antonella Usiello

_4611

Ufficio dei Rapporti con le Istituzioni dell'Unione Europea

Segreteria

_2891

fax 06 6706_3677

Consigliere parlamentare capo ufficio

Roberta d'Addio

_2027

Consigliere

Davide A. Capuano

_3477

Segretari parlamentari Documentaristi

Patrizia Borgna

_2359

Luca Briasco

_3581

Viviana Di Felice

_3761

Coadiutori parlamentari

Marianna Guarino

_5370

Silvia Perrella

_2873

Antonia Salera

_3414

Unità Operativa Attività di traduzione e interpretariato

fax. 06 6706 4336

Segretario parlamentare

Interprete Coordinatore

Paola Talevi

_2482

Coadiutore parlamentare

Adele Scarpelli

_4529

Segretari parlamentari Interpreti

Alessio Colarizi Graziani

3418

Patrizia Mauracher

_3397

Claudio Olmeda

_3416

Cristina Sabatini

_2571

Angela Scaramuzzi

_3417

**APEM - Riunione della Commissione *ad hoc*
sull'energia e l'ambiente
Vienna/ Güssing, 18 e 19 maggio 2009**

Domenica, 17 maggio 2009

Arrivo dei delegati

17:00 - 19:00 Registrazione presso l'Hotel France, 1010 Vienna
Schottenring 3

Lunedì, 18 maggio 2009

**Riunione della Commissione *ad hoc* sull'energia e
l'ambiente presso il Parlamento austriaco**

9:15 Partenza dall'albergo

9:30 Apertura della riunione da parte del Presidente della
Commissione, Stefan Schennach, membro del
Consiglio Federale Austriaco

10:00 Presentazione di Sua Altezza Reale Principe Hassan
bin Talal di Giordania

Discussione

11:00 Attuazione del Piano Solare Mediterraneo

Interventi:

- Ministro federale austriaco per per l'Agricoltura,
le Foreste, l'Ambiente e la Gestione delle acque,
Nikolaus Berklakovich (da confermare)
- Vice Capo di Gabinetto del Ministero
dell'Ambiente francese, H el ene Pelosse

Discussione

12:55 Foto nella sala riunioni storica

13:00 Colazione presso l'Abgeordnetensprechzimmer

14:30 DESERTEC : Il concetto di "Energia pulita proveniente dal deserto"

- Presentazione della DESERTEC Foundation
- Risultati degli studi effettuati dal German Aerospace Center
- Impianti di energia termica e trasmissione di corrente ad alta tensione continua HVDC
- Vantaggi per la Regione del Medio oriente e Nord Africa (MENA) e per l'Europa
- Misure per l'attuazione del Concetto di "Energia pulita proveniente dal deserto"

16:00 Selezione dei Relatori

17:00 circa Fine della riunione

Ritorno in albergo

18:30 Partenza

19:00 Presentazione da parte di Sua Altezza Reale Principe Hassan bin Talal di Giordania al Forum Bruno Kreisky per il Dialogo internazionale, 1190 Vienna, Armbrustergasse 15

20:30 Cena presso il "Pfarrwirt", ristorante /enoteca tradizionale 1190, Vienna, Pfarrplatz

22:30 Ritorno in albergo

Martedì, 19 maggio 2009

Visita al Centro europeo per le energie rinnovabili
7540 Güssing, Europastrasse 1

9:00 Partenza dall'albergo

11:00 circa Arrivo al parco tecnologico di Güssing
Presentazione del modello Güssing

- 13:00 Colazione al ristorante della fortezza di Güssing
A-7540 Güssing - Battyanystrasse 10
- 14:30 Visita all'impianto energetico a biomasse di
Güssing e all'impianto di biosyngas
- 15:15 Partenza
- 16:30 Arrivo al Palazzo Estherházy ad Eisenstradt
- Pausa caffè presso la caffetteria del cortile del palazzo
- A seguire Visita al palazzo
- 18:00 Partenza
- 19:00 circa Arrivo a Vienna

Mercoledì, 20 maggio 2009

Partenza dei delegati

INDICE

PROGRAMMA DELLA RIUNIONE

NOTA ILLUSTRATIVA	Pag.	i
Nota sul Progetto <i>Desertec</i> a cura della Fondazione <i>Desertec</i>	"	1
Conferenza ministeriale dei paesi membri del Processo di Barcellona: Unione per il Mediterraneo - Marsiglia, 3-4 novembre 2008: dichiarazione finale (in lingua francese)	"	7
Intervento del Commissario per le relazioni esterne e la politica europea di vicinato Benita Ferrero-Waldner, "The Mediterranean Solar Plan - a necessity, not an option" del 13 febbraio 2009	"	27

NOTA ILLUSTRATIVA

Progetto *Desertec*

Il Programma di energia solare dell'UE nella regione euromediterranea è in larga parte modellato sui contenuti del Progetto *Desertec*, elaborato dal Club di Roma (organizzazione internazionale non-profit a forte vocazione ambientalista) con un forte coinvolgimento tedesco - anche a livello governativo - e finalizzato a creare una sorta di "cooperazione rafforzata" tra Europa, Medio Oriente e Africa settentrionale (cosiddetti Paesi MENA), per la costruzione di centrali solari termodinamiche ed eoliche nei deserti dell'area nordafricana. Questi impianti sarebbero in grado di coprire il fabbisogno crescente di desalinizzazione dell'acqua marina e di produzione di elettricità nei paesi della sponda sud del Mediterraneo e inoltre di generare corrente pulita che potrebbe essere trasportata in Europa mediante cavi a corrente continua ad alta tensione, con perdite complessive molto limitate. In questo modo si giungerebbe alla creazione di un mercato di interscambio dell'energia.

Il Progetto, realizzato ricorrendo a tecnologie già disponibili sul mercato, è già in corso di studio e implementazione attraverso il network TREC (*Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation*) fondato nel 2003 dallo stesso Club di Roma insieme allo *Hamburger Klimaschutz-Fonds* (tedesco) e al Centro nazionale Giordano per la ricerca sull'energia. TREC è stato fondato con la finalità di assicurare all'Europa e ai paesi della cosiddetta "fascia del sole", rapidamente e a buon mercato, energia pulita mediante la cooperazione tra UE e Paesi mediterranei. L'immissione dell'energia dal deserto nella rete europea, in aggiunta alle sorgenti europee di energia rinnovabile, dovrebbe contribuire ad accelerare il processo di riduzione delle emissioni europee di CO² e contribuire alla sicurezza dell'approvvigionamento energetico.

In particolare, TREC ha partecipato alla realizzazione di tre studi che hanno stimato il potenziale delle fonti rinnovabili nei Paesi MENA, le necessità energetiche e idriche tra la data attuale e il 2050, nonché lo sviluppo di una rete elettrica che colleghi i paesi europei con quelli della sponda meridionale del Mediterraneo (collegamento EU-MENA). Di seguito si riportano alcuni risultati:

- **Solare termodinamico**

E' stato dimostrato che **centrali a energia solare termodinamica**, disposte su meno del 0.3% dell'intera superficie dei deserti dell'area MENA, **sarebbero in grado di generare elettricità e acqua potabile in quantità tale**

da coprire la domanda attuale dei paesi EU-MENA e della stessa Europa, nonché gli incrementi stimati di tale domanda nel futuro.

La tecnologia prescelta è quella **termodinamica a concentrazione (Concentrating Solar Thermal Power, CSP)**. In tale tecnologia è previsto l'uso di specchi per concentrare la luce solare e creare così del calore utilizzato per produrre il vapore necessario per il funzionamento delle turbine e dei generatori. Quantità di calore in eccesso rispetto alla domanda possono essere immagazzinate in serbatoi di sali fusi e utilizzate per azionare le turbine nelle ore notturne o in corrispondenza di un picco della domanda. Per garantire la continuità del servizio in caso di cielo coperto, è possibile alimentare le turbine anche con combustibili fossili o derivati dalle biomasse, senza bisogno quindi di costosi impianti di backup. Il calore residuo del processo di generazione dell'energia può essere utilizzato (in cogenerazione) per desalinizzare l'acqua marina e produrre termico di raffreddamento – sottoprodotti preziosi per il benessere delle popolazioni locali. Le centrali a concentrazione sono da preferire a quelle più costose fotovoltaiche in quanto sono in grado di produrre nell'arco di tutte le 24 ore. L'immissione nella rete europea di corrente fotovoltaica fluttuante dai paesi del MENA richiederebbe sistemi di pompaggio in Europa per l'immagazzinamento e quindi un maggiore quantità di linee elettriche a fronte di un numero minore di ore giornaliere d'uso.

Centrali solari a concentrazione solare sono già sfruttate commercialmente a Kramer Junction in California dal 1985. Altre **centrali solari termodinamiche con una capacità totale di oltre 2000 MW sono già in fase di pianificazione, di costruzione o già operative** (Andasol 1 & 2, Solar Tres, PS10, Nevada Solar One). Altre iniziative sono in corso in Algeria, Egitto e Marocco. Ulteriori impianti sono previsti in Giordania e in Libia. La Spagna ha creato adeguate condizioni normative, assicurando una remunerazione di circa 26 Eurocent per chilovattora immessa nella rete. Grazie alla più intensa insolazione, è possibile, nei paesi del MENA e negli USA, produrre energia già oggi in maniera ancora più vantaggiosa. Il DLR ha calcolato che se le centrali solari termodinamiche venissero costruite in numero elevato nei prossimi anni, **il costo dell'energia solare scenderebbe a circa 4-5 EuroCent/kWh**. Poiché i prezzi delle materie prime necessarie per la costruzione delle centrali solari cresce attualmente in misura inferiore a quello dei combustibili fossili, esse potrebbero diventare competitive prima del previsto.

- **Trasporto**

Le tecnologie di trasporto necessarie per realizzare lo scenario DESERTEC sono già sviluppate e alcune di esse sono già impiegate da decenni. **Linee di trasmissione HVDC fino a 3 GW di capacità sono già state realizzate**

da ABB e Siemens da diversi anni. Nel luglio del 2007 Siemens ha vinto una gara per la costruzione di un sistema HVDC di 5 GW System in Cina. In occasione del 'World Energy Dialogue 2006' di Hannover rappresentanti delle due compagnie hanno confermato che la costruzione delle linee previste dal progetto DESERTEC è, da un punto di vista tecnico, perfettamente fattibile.

Oltre a queste iniziative, TREC propone due progetti di immediata fattibilità:

- **Gaza Solar Power & Water Project**

Questo progetto prevede la costruzione di impianti a concentrazione solare (per complessivi 1 GW) per la produzione di elettricità e la desalinizzazione dell'acqua marina. Tali centrali, parte di un programma internazionale di aiuti per Gaza, potrebbero essere localizzate nella regione costiera del Sinai egiziano. Mediante un adeguato sistema di trasmissione idraulica ed elettrica, sarebbe così possibile rifornire 2-3 milioni di persone nella striscia di Gaza. Questo progetto potrebbe contribuire a migliorare le condizioni di vita delle popolazioni e a diminuire le tensioni, riducendo i conflitti regionali per l'uso dell'acqua e porre le basi per un sano sviluppo economico. L'intero investimento ammonterebbe a circa 5 miliardi di Euro.

- **Sana'a Solar Water Project**

Questo progetto prevede la costruzione di centrali elettriche per la desalinizzazione dell'acqua marina in prossimità del Mar Rosso e di condotte idriche per la capitale dello Yemen, Sana'a, che dovrà fronteggiare l'esaurimento delle riserve idriche della falda del sottosuolo entro quindici anni circa. Questo progetto eviterebbe un disastro umanitario, permettendo inoltre di salvare un'eredità culturale di significato mondiale.

Il trasferimento di 2 milioni di persone da Sana'a in nuovi insediamenti costerebbe circa 30 miliardi di Euro, molto di più quindi dei 5 miliardi di Euro necessari alla realizzazione di questo progetto alternativo: consentire agli abitanti di Sana'a di restare nella loro città, costruendo impianti solari e acquedotti per rifornirli di acqua.

* * *

Il Programma di energia solare dell'UE nella regione euromediterranea è stato incluso tra le priorità dell'Unione per il Mediterraneo su forte pressione del cancelliere tedesco Angela Merkel, ottenendo un forte

appoggio, proprio in occasione del vertice di Parigi, da parte del premier inglese Gordon Brown e del presidente algerino Bouteflika. Va ricordato che, a sostegno del progetto stesso, che, secondo la formulazione francese, dovrebbe comportare la creazione di una "supergriglia" di impianti a energia solare ed eolica nelle aree desertiche dei paesi partner mediterranei, è stato presentato anche un piano italo-tedesco, per la creazione di una linea di trasmissione ad alto voltaggio dell'energia pulita ricavata dagli impianti, che colleghi l'Africa e l'Europa meridionale.

In occasione del **Vertice di Marsiglia** tenutosi il 3-4 novembre 2008, sono stati passati in rassegna i progressi compiuti per l'attuazione dei progetti indicati come prioritari dalla **Dichiarazione di Parigi** del 13 luglio 2008, ed in particolare, riguardo al Piano Solare per il Mediterraneo, è stato proposto un Piano di Azione immediato (IAP) al fine di lanciare per il periodo 2009-2010 una serie di progetti pilota concreti, come ad esempio lo stabilimento di tre stazioni energetiche da 20 MW nel corso del 2009.

Occorre segnalare, inoltre, che nel corso della settimana sulle energie sostenibili, organizzata dalla Commissione Europea, *Sustainable Energy Week*, il **commissario europeo per le Relazioni Esterne e la Politica di Vicinato, Benita Ferrero Waldner**, ha identificato in un discorso tenuto il 13 febbraio scorso, il Piano per lo sviluppo dell'Energia solare nel Mediterraneo quale una delle iniziative prioritarie dell'Unione per il Mediterraneo. Facendo il punto sullo stato di avanzamento dell'iniziativa, il commissario ha affermato che tale progetto dovrebbe consentire da un lato, di supplire al crescente fabbisogno energetico dei Paesi MENA, ma dall'altro, anche di contribuire al raggiungimento del traguardo stabilito dalla UE, che prevede, entro il 2020, la copertura del 20% del fabbisogno energetico da fonti rinnovabili. A livello istituzionale le iniziative attualmente in corso sono:

- il coordinamento normativo e regolamentare con il coinvolgimento delle Authority di regolamentazione dei diversi mercati nell'ambito del programma *Medereg* attualmente presieduto dal Presidente dell'Autorità italiana, Alessandro Ortis
- lo sviluppo di un'attività di ricerca sistemica e lo scambio di *know how* attraverso il Centro Regionale per le Energie Rinnovabili e l'Efficienza Energetica del Cairo (RCREE)
- lo sviluppo di nuove tecnologie nell'ambito del settimo Programma Quadro europeo per la ricerca energetica.

In particolare, la fonte prioritaria per la realizzazione della partnership energetica euromediterranea è stata individuata proprio nell'energia solare, e in particolare nel progetto *Desertec*.

Si segnala, infine, la **raccomandazione approvata dall'Assemblea parlamentare euromediterranea** (APEM) in occasione della quinta sessione plenaria svoltasi il 16-17 marzo 2009 a Bruxelles. Tale documento, presentato a nome della Commissione *ad hoc* sull'energia e l'ambiente dall'on. David Hammerstein (MPE), richiama il "Programma della CE per l'Energia solare nella regione euromediterranea", sottolineando gli enormi vantaggi sociali e ambientali derivanti dalla creazione di un mercato integrato euromediterraneo dell'energia grazie ad una Rete Solare Intelligente, che colleghi fra loro Europa, Nord Africa e Medio Oriente. In particolare, la Commissione *ad hoc* auspica di includere i "sistemi di tariffa di riacquisto", condividere le migliori pratiche in materia di estensione di programmi per la produzione di elettricità di origine solare in regioni remote e tenere in considerazione le proposte del progetto *Desertec* per la produzione su vasta scala di energia solare termica e ad alta temperatura.

Riconoscendo il considerevole potenziale rappresentato dall'energia solare termica a concentrazione e dall'energia fotovoltaica per soddisfare la crescente domanda dei paesi della regione euromediterranea, la Commissione invita l'Unione per il Mediterraneo ad attuare il Piano solare per il Mediterraneo mettendo a disposizione risorse sufficienti e sviluppando progetti pilota concreti.

Inoltre, stimolando un rilevante incremento di produzione di energie rinnovabili sarà possibile garantire, a milioni di persone che ne sono prive, l'accesso all'acqua pulita per dissalazione e fonti pulite di energia. A tal fine, la Commissione invita la Commissione europea, in collaborazione con l'Egitto, con le istituzioni palestinesi e con le imprese private, ad attuare un progetto energetico pilota per la costruzione di una centrale termica solare a concentrazione, nella zona di Rafah, al fine di garantire la fornitura di elettricità a Gaza, nell'ambito del Piano Solare Euromed e dei piani di ricostruzione di Gaza.

1. Il Progetto DESERTEC

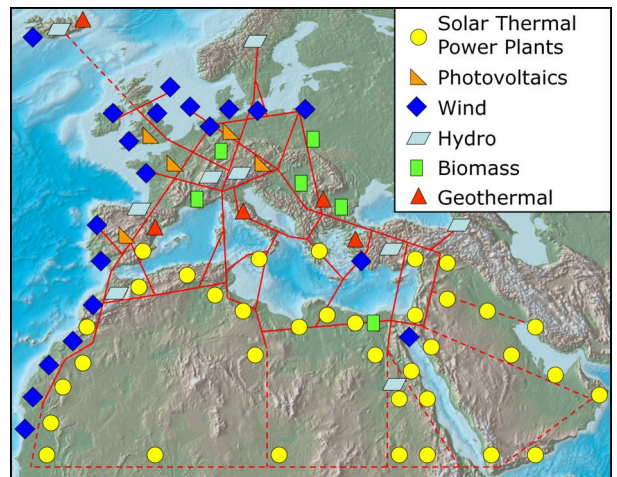
La fonte di energia di gran lunga più importante della terra sono i deserti nella fascia subtropicale. Il progetto Desertec pone tecnologia e deserti al servizio della sicurezza energetica, idrica e climatica. A tale scopo proponiamo una cooperazione tra Europa, Medio Oriente (the Middle-East) e Africa Settentrionale (North Africa) (EU-MENA) per la costruzione di centrali solari termodinamiche ed eoliche nei deserti della regione MENA. Questi impianti sono in grado di coprire il fabbisogno crescente di desalinizzazione dell'acqua marina e di produzione di elettricità in tali paesi e inoltre di generare corrente pulita che può essere trasportata in Europa mediante cavi a corrente continua ad alta tensione (HVDC High Voltage Direct Current) con perdite complessive limitate al 10-15%. Per paesi come l'Australia, la Cina, l'India e gli Stati Uniti la realizzazione del progetto DESERTEC sarebbe, per ovvie considerazioni geopolitiche, considerevolmente più semplice.

Tutte le tecnologie per la realizzazione del progetto DESERTEC sono già disponibili e, in parte, già operative da decenni. Dati satellitari telerilevati e diversi studi del Deutschen Zentrums für Luft- und Raumfahrt (DLR, l'Agenzia Spaziale Tedesca) confermano l'abbondante disponibilità di energia solare. Le condizioni dell'approvvigionamento energetico e la situazione climatica impongono la necessità di sviluppare senza indugi questo progetto, per la cui realizzazione non mancano che la volontà politica e le necessarie condizioni al contorno.

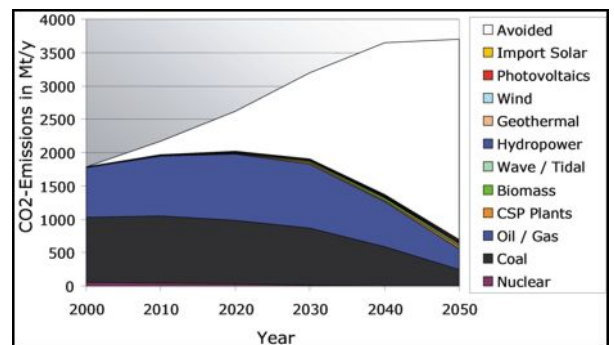
2. Il Network TREC

La Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation (TREC) è stata fondata nel 2003 dal Club di Roma, l'Hamburger Klimaschutz-Fonds e il Centro Nazionale Giordano per la Ricerca sull'Energia (NERC). TREC ha sviluppato e investigato, congiuntamente al DLR, il progetto DESERTEC. Compito del TREC è di tradurre ora in pratica questo progetto unitamente a rappresentanti della politica, dell'industria e del mondo finanziario. Per il rafforzamento di queste attività è attualmente in corso la creazione della **Fondazione DESERTEC**.

Una rete internazionale di scienziati, politici ed esperti nel settore delle energie rinnovabili e nel loro sviluppo costituisce il nucleo di TREC. I circa 60 membri, tra cui Sua Altezza Reale il Principe Hassan bin Talal di Giordania) svolgono, presso governi e investitori privati, un'azione di diffusione delle informazioni relative alle possibilità di utilizzazione congiunta dell'energia solare ed eolica e si fanno promotori di progetti concreti in tale settore. Network regionali s'impegnano per la diffusione di queste idee nei propri paesi.



Supergrid europea con un collegamento EU-MENA Schema di realizzazione di una possibile infrastruttura per l'approvvigionamento sostenibile di energia ai paesi EU-MENA.



Emissioni stimate di CO₂ per tutti i paesi dell'area EU-MENA (in milioni di tonnellate per anno) nell'ipotesi di forti incrementi di efficienza.

Curva in alto: Nell'ipotesi di un mix energetico equivalente a quello dell'anno 2000.

Seconda curva dall'alto: Per lo scenario descritto nello studio TRANS-CSP, corrispondente a emissioni ridotte dall'uso di fonti rinnovabili e la trasmissione in Europa di energia pulita dai paesi dell'area MENA.

TREC

Clean Power from Deserts
Trans-Mediterranean
Renewable Energy Cooperation
An Initiative of The Club of Rome

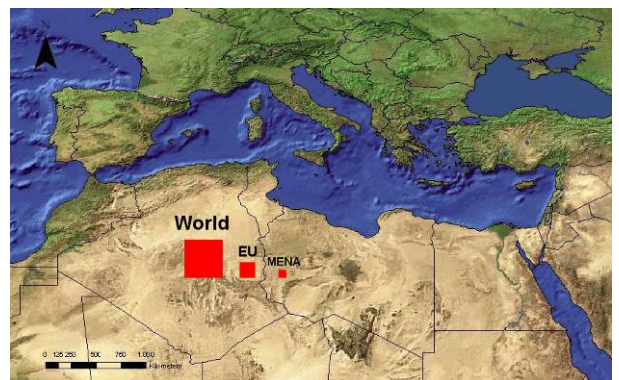


3. Tre studi del DLR

TREC è stato fondato con la finalità di assicurare all'Europa e ai paesi della fascia del sole, rapidamente e a buon mercato, energia pulita mediante la cooperazione dei paesi dell' EU-MENA. L'immissione **dell'energia dal deserto** nella rete europea, **in aggiunta** alle sorgenti europee di energia rinnovabile, è in grado di accelerare il processo di riduzione delle emissioni europee di CO₂ e può contribuire alla sicurezza dell'approvvigionamento europeo di energia. Allo stesso tempo può assicurare, oltre al proprio approvvigionamento di energia elettrica, posti di lavoro, profitti, un miglioramento delle infrastrutture per i popoli del Medio Oriente e dell'Africa del Nord (**MENA**) e una fonte inesauribile di energia esente da emissioni di CO₂ per la desalinizzazione.

TREC ha partecipato alla realizzazione di **tre studi** che hanno stimato il potenziale delle fonti rinnovabili nei paesi MENA, le necessità energetiche e idriche tra la data attuale e il 2050, nonché lo sviluppo di una rete elettrica che colleghi i paesi europei con quelli della sponda meridionale del Mediterraneo (**Collegamento EU-MENA**). Questi studi sono stati commissionati dal Ministero tedesco dell'Ambiente, della Protezione della Natura e della Sicurezza Nucleare (BMU) e sono stati svolti dal Centro tedesco di Ricerca Aerospaziale (**DLR**). Lo studio '**MED-CSP**' è stato realizzato nel 2005, mentre lo studio '**TRANS-CSP**' è stato completato nel 2006. Nel 2007 è stato altresì completato lo studio '**AQUA-CSP**' sulle necessità, il potenziale e le conseguenze della desalinizzazione mediante energia solare nei paesi MENA.

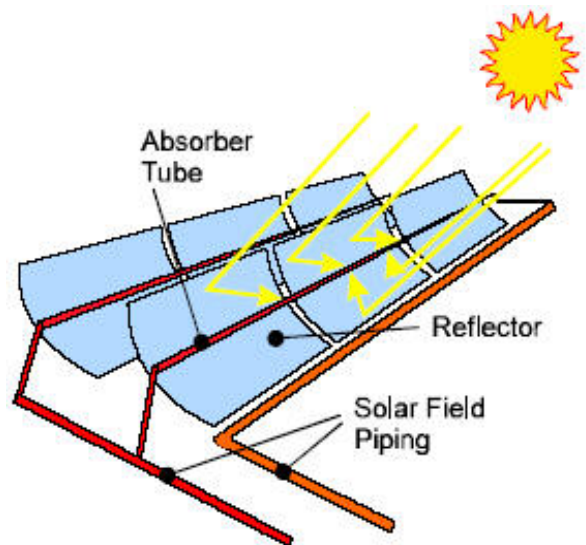
Gli studi svolti dal Centro tedesco di Ricerca Aerospaziale (DLR) sulla base di dati satellitari telerilevati hanno dimostrato che centrali a energia solare termodinamica, disposte su **meno del 0.3% dell'intera superficie dei deserti** dell'area MENA, sarebbero in grado di generare elettricità e acqua potabile in quantità tale da coprire la domanda attuale dei paesi EU-MENA e della stessa Europa, nonché gli incrementi stimati di tale domanda nel futuro. La produzione di energia eolica è particolarmente conveniente nel Marocco e delle zone intorno al Mar Rosso, sarebbe possibile generare ulteriori forniture di energia. **L'energia solare ed eolica** così prodotta potrebbe essere distribuita nei paesi dell'area MENA e trasmessa in Europa attraverso linee di corrente continua ad alta tensione (**High Voltage Direct Current, HVDC**) con perdite limitate al 10-15%. Paesi come l'Algeria, l'Egitto, la Giordania, la Libia, il Marocco e la Tunisia hanno già dichiarato il loro interesse alla collaborazione in quest'ambito.



A scopo d'illustrazione: Le aree in rosso sarebbero sufficienti per la generazione, mediante centrali solari termodinamiche, delle quantità di energia richieste, rispettivamente, dal mercato mondiale, da quello europeo (EU-25) e da quello tedesco. (Dati dal Centro tedesco di Ricerca Aerospaziale (DLR), 2005)

4. Le tecnologie

La tecnologia solare più efficiente per la produzione di energia è quella termodinamica a concentrazione (**Concentrating Solar Thermal Power, CSP**). In tale tecnologia è previsto l'uso di specchi per concentrare la luce solare e creare così del calore utilizzato per produrre il vapore necessario per il funzionamento delle turbine e dei generatori. Quantità di calore in eccesso rispetto alla domanda possono essere immagazzinate in serbatoi di sali fusi e utilizzate per **azionare le turbine nelle ore notturne** o in corrispondenza di un picco della domanda. Per garantire la continuità del servizio in caso di cielo coperto, è possibile alimentare le turbine anche con combustibili fossili o derivati dalle biomasse, senza bisogno quindi di costosi impianti di backup. Il calore residuo del processo di generazione dell'energia può essere utilizzato (in cogenerazione) per **desalinizzare l'acqua marina e produrre termico di raffreddamento** – sottoprodotti preziosi per il benessere delle popolazioni locali.



Schema di **collettori parabolici** (Un'alternativa semplificata ai collettori parabolici è costituita da un sistema di specchi di **Fresnel**.)

Le centrali a concentrazione sono da preferire a quelle più costosi fotovoltaiche in quanto sono in grado di produrre nell'arco di tutte le 24 ore. L'immissione nella rete europea di corrente fotovoltaica fluttuante dai paesi del MENA richiederebbe **sistemi di pompaggio** in Europa per l'immagazzinamento e quindi **un maggiore quantità di linee elettriche** a fronte di **un numero minore di ore giornaliere d'uso**.

Mediante l'uso di corrente continua ad alta tensione (HVDC), è possibile limitare le perdite di potenza legate alla trasmissione a circa 3% per 1000 km. **L'intensa radiazione solare** nei deserti dell'area MENA (pari al doppio di quella nell'Europa del Sud), supera ampiamente il 10-15% di perdite di trasmissione tra l'Europa e i paesi dell'area MENA. Ciò significa che le centrali solari nei deserti dell'area MENA sarebbero più economiche di quelle eventualmente costruite nell'Europa meridionale. Le fluttuazioni stagionali dell'insolazione sono inoltre sensibilmente minori nei paesi del MENA rispetto all'Europa. Benché in passato sia stato proposto l'idrogeno come vettore energetico, questa forma di trasmissione è molto meno efficiente delle linee HVDC. Le fluttuazioni stagionali dell'insolazione sono nell'area Mena sensibilmente minori che in Europa.

Le tecnologie necessarie per realizzare lo scenario DESERTEC sono già sviluppate e alcune di esse **sono già impiegate da decenni**. Le linee di trasmissione HVDC fino a 3 GW di capacità sono già state realizzate da ABB e Siemens da diversi anni. Nel luglio del 2007 la Siemens ha vinto una gara per la costruzione di un sistema HVDC di 5 GW System in Cina. In occasione del 'World Energy Dialogue 2006' di Hannover rappresentanti delle due compagnie hanno confermato che la costruzione delle linee previste dal progetto DESERTEC è, da un punto di vista tecnico, **perfettamente fattibile**.

Centrali solari a concentrazione solare sono già sfruttate commercialmente a Kramer Junction in California **dal 1985**. Altre centrali solari termodinamiche con una capacità totale di **oltre 2000 MW** sono già in fase di pianificazione, di costruzione o già operative. La Spagna ha creato adeguate condizioni normative, assicurando una remunerazione di **circa 26 Eurocent per chilovattora** immessa nella rete. Grazie alla più intensa insolazione, è possibile, nei paesi del MENA e negli USA, produrre energia già oggi in maniera ancora più vantaggiosa. Il DLR ha calcolato che se le centrali solari termodinamiche venissero costruite in numero elevato nei prossimi anni, il costo dell'energia solare **scenderebbe a circa 4-5 EuroCent/kWh**. Poiché i prezzi delle materie prime necessarie per la costruzione delle centrali solari cresce attualmente in misura inferiore a quello dei combustibili fossili, esse potrebbero diventare competitive prima del previsto. Attualmente le limitate capacità produttive limitano, in presenza di una crescente domanda internazionale, la riduzione dei prezzi.

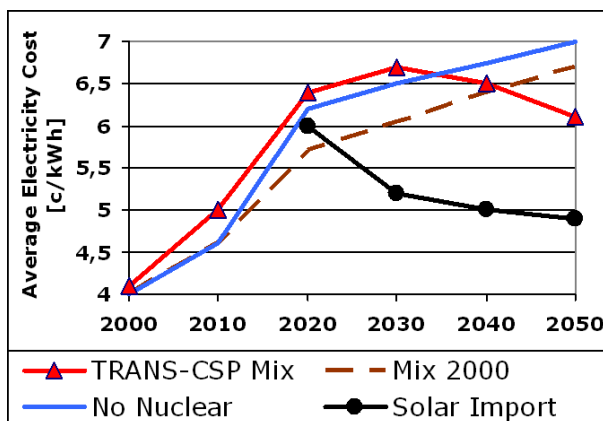


Parabolic trough collector field per l'impianto solare di Kramer Junction, California

Year		2020	2030	2040	2050
Transfer Capacity GW		2 x 5	8 x 5	14 x 5	20 x 5
Electricity Transfer TWh/y		60	230	470	700
Capacity Factor		0.60	0.67	0.75	0.80
Turnover Billion €/y		3.8	12.5	24	35
Land Area km x km	CSP	15 x 15	30 x 30	40 x 40	50 x 50
	HVDC	3100 x 0.1	3600 x 0.4	3600 x 0.7	3600 x 1.0
Investment Billion €	CSP	42	143	245	350
	HVDC	5	20	31	45
Elec. Cost €/kWh	CSP	0.050	0.045	0.040	0.040
	HVDC	0.014	0.010	0.010	0.010

Potenza, Costi & Superfici:

Sviluppo di un collegamento EU-MENA (del tipo 'HVDC') and dell'energia a concentrazione solare (CSP) nello scenario TRANS-CSP tra il 2020 e il 2050.



Un esempio dei **costi stimati dell'energia nel futuro** (Germania), con un confronto del mix energetico del 2000 con il mix previsto dal progetto TRANS-CSP Mix e con l'indicazione del costo dell'energia solare importata

5. Modalità di realizzazione del progetto DESERTEC

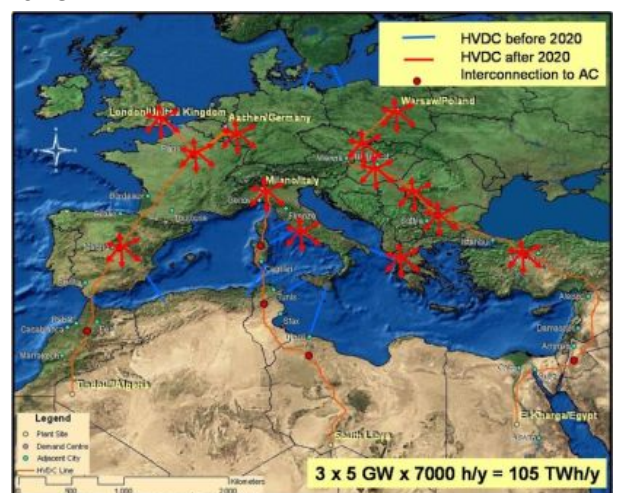
E' già iniziata in Spagna e negli Stati Uniti la costruzione di nuove centrali a concentrazione solare (Andasol 1 & 2, Solar Tres, PS10, Nevada Solar One). Altre iniziative sono in corso in Algeria, Egitto e Marocco. Ulteriori impianti sono previsti in Giordania e in Libia. In **Marocco è stata approvata una legge per l'immissione in rete** dell'energia da fonti rinnovabili (in particolare dal vento). Sono iniziate discussioni a livello europeo per la costruzione di una Supergrid (**Euro-Supergrid**). Inoltre stanno prendendo forma i piani per la costruzione di parchi del vento offshore. **L'Unione per il Mediterraneo** intende realizzare un Piano Solare per il Mediterraneo e potrebbe **costituire l'ambito** in cui realizzare il progetto DESERTEC nella regione EU-MENA.

Per realizzare entro il 2050, in aggiunta alla copertura del fabbisogno dei paesi della regione MENA, una capacità di esportazione pari a 100 GW (la corrente generata da circa 100 centrali nucleari), sono necessari **aiuti finanziari di avvio** da parte statale per rendere attraente, nella fase iniziale, la costruzione di centrali e linee di trasmissione da parte di investitori pubblici e privati. Secondo le valutazioni del DLR, sarebbero sufficienti sovvenzioni statali dell'ordine di grandezza di qualche miliardo di Euro, perché lo sviluppo di centrali solari raggiunga un livello tale da essere competitivo senza ulteriori sovvenzioni entro il 2020. Alla luce dell'attuale dinamica dei prezzi di gas e petrolio e, conseguentemente, dell'elettricità, questo traguardo potrebbe essere raggiunto anche in una data anteriore.

Gli investimenti nella costruzione di centrali e linee elettriche non devono tuttavia essere necessariamente di carattere pubblico. Come è risultato evidente nella manifestazione "10,000 Solar GigaWatts" organizzata dal TREC alla Fiera di Hannover 2008 (documenti video su www.Energy1.tv), anche banche e investitori privati a livello internazionale sono disponibili a finanziare queste opere, non appena siano state realizzate le necessarie premesse. Sono cioè necessarie e urgenti le assicurazioni di acquisto della corrente, così come, nel caso di alcuni paesi, di garanzie per il finanziamento delle immissioni della corrente in rete a prezzi opportuni per le energie rinnovabili (fino ad arrivare appunto alla cifra prevista di qualche miliardo di Euro). I paesi dell'Europa meridionale potrebbero ad esempio offrire le condizioni per l'immissione in rete previste dalla normativa tedesca (Erneuerbare Energien Einspeisegesetzes, EEG). Sarebbe altresì ipotizzabile, che le condizioni di immissione in rete siano finanziate da **"Renewable Energy Credits"**, sottoscritte da paesi europei per raggiungere (e possibilmente superare) gli obiettivi previsti dalle convenzioni sul clima. Naturalmente ciò non deve andare a scapito dello sviluppo delle **energie rinnovabili in Europa**, che costituiscono anche nello scenario TRANS-CSP 2050 una componente importante del mix energetico.

Circa l'opportunità che la produzione di energia da fonti rinnovabili debba servire al fabbisogno interno o, principalmente, all'esportazione, ciò dipenderà dalla scelta di ciascun paese: il fabbisogno interno del Marocco è tale da richiedere innanzi tutto un sistema di crediti per impianti eolici e solari. Tunisia e Algeria appaiono invece interessati all'esportazione.

Non appena i paesi dell'Europa meridionale cominciarono a importare corrente dalla regione del MENA, si avrebbero conseguenze anche per i paesi, come la Germania, che esportano attualmente energia verso l'Europa meridionale. Ci sarebbe così più energia disponibile per la stessa Germania, circostanza questa che ridurrebbe la **spinta alla costruzione di centrali termiche** a combustibili fossili e consentirebbe di disporre del **tempo necessario allo sviluppo delle energie rinnovabili**. Anche se gli stessi paesi dell'Europa centrale potrebbero importare corrente pulita dal sud utilizzando le linee esistenti, è tuttavia imperativa la costruzione di linee HVDC, in grado di limitare le perdite. Poiché la progettazione, l'approvazione e la costruzione di tali linee può richiedere molti anni, i relativi studi debbono iniziare al più presto.



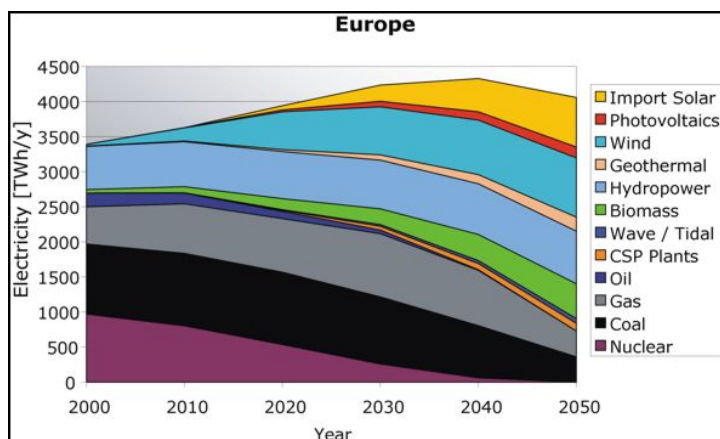
Collegamento EU-MENA: linee di trasmissione HVDC già esistenti o in fase di progettazione entro il 2020 (in azzurro) e tre tracciati studiati dal DLR (in arancione)

Oltre a queste iniziative, TREC propone **due progetti** in grado di portare sollievo alle popolazioni interessate, di condurre alla risoluzione di conflitti politici e, allo stesso tempo, di contribuire alla riduzione dei costi di centrali a concentrazione solare. Entrambi i progetti sono tecnicamente fattibili, ma necessitano un sostegno economico e politico:

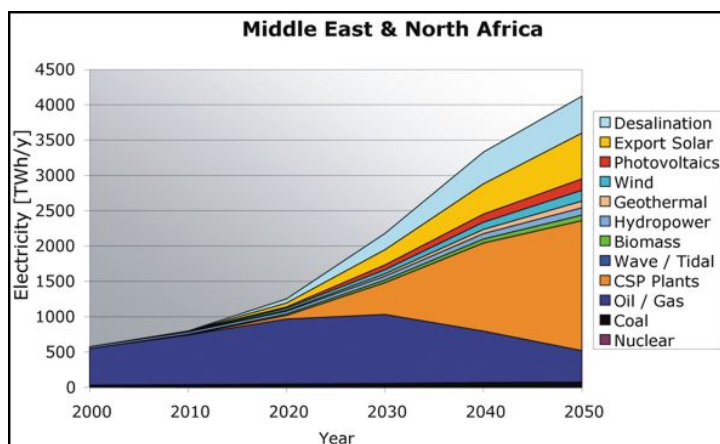
1. **Gaza Solar Power & Water Project:** Questo progetto prevede la **costruzione di impianti a concentrazione solare** (per complessivi 1 GW) per la **produzione di elettricità e la desalinizzazione dell'acqua** marina. Tali centrali, parte di un programma internazionale di aiuti per Gaza, potrebbero essere **localizzate nella regione costiera del Sinai egiziano**. Mediante un adeguato sistema di trasmissione idraulica ed elettrica, sarebbe così possibile rifornire 2-3 milioni di persone nella striscia di Gaza. Questo progetto potrebbe contribuire a migliorare le condizioni di vita delle popolazioni e a diminuire le tensioni, riducendo i conflitti regionali per l'uso dell'acqua e porre le basi per un sano sviluppo economico. L'intero investimento ammonterebbe a circa **5 miliardi di Euro**.
2. **Sana'a Solar Water Project:** Questo progetto prevede la **costruzione di centrali elettriche per la desalinizzazione dell'acqua** marina in prossimità del Mar Rosso e di condotte idriche per la capitale dello Yemen, Sana'a, che dovrà fronteggiare l'esaurimento delle riserve idriche della falda del sottosuolo entro quindici anni circa. Questo progetto eviterebbe un disastro umanitario, permettendo inoltre di salvare un'eredità culturale di significato mondiale. Il trasferimento di 2 milioni di persone da Sana'a in nuovi insediamenti costerebbe circa 30 miliardi di Euro, molto di più quindi dei **5 miliardi di Euro** necessari alla realizzazione di questo progetto alternativo: consentire agli abitanti di Sana'a di restare nella loro città, costruendo impianti solari e acquedotti per rifornirli di acqua.

Lo scenario TRANS-CSP della DLR indica **una strada percorribile**. I paesi della regione EU-MENA hanno congiuntamente un **potenziale più che sufficiente per un passaggio completo** alle energie rinnovabili sia nella produzione di elettricità, sia nel settore della mobilità.

Entro la metà del ventunesimo secolo i paesi dell'area potrebbero aver trasformato i loro deserti in fonti inesauribili di energia pulita. Vendendo parte di tale energia ai paesi europei, essi potrebbero contribuire alla riduzione delle emissioni europee di gas ad effetto serra fino ad un livello sostenibile. Nello scenario descritto nelle relazioni del DLR appare la concreta possibilità di **ridurre del 70% le emissioni di CO₂ riconducibili alla produzione di elettricità, rinunciando altresì all'opzione nucleare - con la prospettiva di costi decrescenti per la produzione di elettricità nel lungo periodo.**



Il mix previsto per l'Europa e MENA dallo studio TRANS-CSP per la sicurezza energetica e la salvaguardia dell'ambiente



Il mix previsto per l'Europa e MENA dallo studio TRANS-CSP per la sicurezza energetica e la salvaguardia dell'ambiente

6. DOMANDE FREQUENTI

Si tratta di un nuovo sfruttamento dell'Africa da parte dell'Europa? Quali vantaggi per la regione MENA?

- E' l'attuale situazione a costituire **uno sfruttamento di gas e petrolio**, mentre **l'energia solare** è praticamente illimitata ==> **non può quindi esserci uno sfruttamento**
- **La regione MENA raggiungerà entro il 2050 il livello dell'Europa** e necessiterà urgentemente di **Energie Rinnovabili (ER)** per la produzione di elettricità e acqua potabile (come è messo in evidenza nello studio TRANS-CSP)
- Sarà possibile **il risparmio di combustibili fossili** nella regione MENA, con il vantaggio di poterli **vendere vantaggiosamente sul** mercato mondiale.
- Ci saranno **ricavati dall'esportazione di corrente** attraverso l'utilizzazione di potenziali ER non utilizzati
- **Creazione di posti di lavoro per forze lavoro specializzate** (soprattutto nella costruzione dei collettori) destinate altrimenti all'emigrazione ==> **Creazione di reddito ==> Nascita di un ceto medio**
- **Le conseguenze del cambiamento climatico** causato dall'Europa investiranno innanzi tutto la regione MENA: è quindi corretto che **l'Europa promuova l'introduzione di ER** nella regione Mena
- **Il trasferimento tecnologico e la realizzazione di programmi di studio e di formazione** per lo sviluppo di ER nella regione MENA sono esplicitamente previsti nell'ambito dell'Unione per il Mediterraneo.

Dipendenza dell'Europa da stati ed esportazione ad attentati terroristici

- Il mix di energie per la produzione di elettricità dello scenario TRANS-CSP Scenarios in Europa nell'anno 2050 prevede: 65% energie rinnovabili proprie (ER), **17% importazione di elettricità di origine solare, 18% da centrali a combustibili fossili di backup e per i periodi di massimo carico** ==> Anche il **guasto di tutti i cavi** dalla regione MENA potrebbe essere compensato in attesa di riparazioni tecniche o di soluzioni politiche.
- **Non sarà messa in opera un'unica centrale di grandissime dimensioni**, bensì centinaia di centrali collegate in rete e alimentate da ER, distribuite su più continenti.
- La possibilità di produrre **idrogeno** o caricare **batterie** mediante elettricità generata da energie rinnovabili, renderebbe il settore del trasporto più indipendente dai combustibili fossili in fase di esaurimento. Inoltre sarebbe possibile una maggiore utilizzazione delle **biomasse** nel trasporto, anziché nella produzione di elettricità.
- **L'energia solare** è praticamente illimitata e **all'aumentare delle sue applicazioni diviene più vantaggiosa** (a differenza delle altre fonti) ==> **assenza di concorrenza e di conflitti** per l'acquisizione di risorse regionali e presenti in quantità limitate, come petrolio, gas e uranio
- **Le scorte di petrolio, uranio e gas**, possono essere vendute, **dopo un'interruzione delle consegne a un prezzo più elevato** ==> L'interruzione delle esportazioni di elettricità genera, nel caso delle ER, **mancati introiti** in presenza di costi diretti per il mantenimento delle centrali e influenza negativamente i processi di desalinizzazione.
- L'interruzione delle esportazioni di elettricità genera **perdita di fiducia** nei confronti del paese ==> **meno investimenti** ==> per il futuro **minori ricavi dalle esportazioni e meno posti di lavoro**.
- Analogia con la UE: **La dipendenza reciproca** a differenza dell'autonomia **genera pace e coesione**.
- **Investitori pubblici e privati** possono/debbono/vogliono partecipare alla costruzione e alla gestione di centrali e cavi
- **Il tempo stringe**: Il cambiamento climatico e l'esplosione dei prezzi costituiscono una minaccia: ==> centrali a ER diffuse e collegate in rete **si integrano** a livello internazionale

DÉCLARATION FINALE

Marseille, 3-4 novembre 2008

Le Sommet de Paris organisé dans le cadre du « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » (Paris, le 13 juillet 2008) a imprimé une nouvelle dynamique politique aux relations euro-méditerranéennes. À Paris, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de mettre à profit et de renforcer les éléments fructueux du processus de Barcelone en revalorisant leurs relations, en intégrant un meilleur partage de la responsabilité dans le cadre de leur coopération multilatérale et en procurant des avantages concrets aux citoyens de la région. Ce premier Sommet a constitué une importante avancée pour le partenariat euro-méditerranéen, et marqué la détermination inébranlable et la volonté politique commune de l'UE et de ses partenaires méditerranéens, de concrétiser les objectifs de la déclaration de Barcelone : la création d'un espace de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité partagée, le respect total des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la promotion de la compréhension entre cultures et civilisations dans la région euro-méditerranéenne. Il a été décidé de lancer et/ou de renforcer un certain nombre d'initiatives-clés telles que la dépollution de la Méditerranée, les autoroutes de la mer et les autoroutes terrestres, la protection civile, les énergies de substitution avec le Plan solaire méditerranéen, l'enseignement supérieur et la recherche, l'université euro-méditerranéenne et l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Les ministres proposent qu'à compter de la réunion de Marseille, le « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » s'appelle « Union pour la Méditerranée ».

Les ministres décident que la Ligue des États arabes participera à toutes les réunions à tous les niveaux du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, contribuant ainsi de manière positive aux objectifs du processus qui sont de réaliser la paix, la prospérité et la stabilité dans la région méditerranéenne.

Les ministres réaffirment leur volonté de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe, conformément aux termes de référence et aux principes énoncés lors de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de la terre contre la paix, et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la feuille de route. Les Ministres soulignent également l'importance de l'initiative de paix arabe et réaffirment leur soutien aux efforts visant à favoriser les progrès sur tous les volets du processus de paix au Proche-Orient.

Les ministres soulignent que le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée n'est pas destiné à remplacer les autres initiatives menées dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'il contribuera à son succès.

Les ministres se félicitent du rôle positif joué par l'UE dans le processus de paix au Proche-Orient, notamment dans le cadre du Quatuor. Ils réaffirment leur volonté de soutenir les négociations israélo-palestiniennes en cours afin de conclure un traité de paix qui règle toutes les questions en suspens, y compris toutes les questions essentielles sans aucune exception, comme prévu dans les accords précédents. Ils se félicitent de l'engagement pris par les deux parties de s'engager dans des négociations intenses, soutenues et ininterrompues en faisant tout pour conclure un accord de paix conformément au processus d'Annapolis arrêté en novembre 2007. Ils encouragent également les parties à intensifier leurs efforts sur la voie

du dialogue et des négociations directs afin de parvenir à un règlement sur la base de deux États : un État d'Israël dont la sécurité est assurée et un État palestinien viable, souverain et démocratique, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les parties doivent trouver un accord sur les questions liées au statut final.

Les ministres appellent les deux parties à respecter leur engagement de mettre immédiatement en œuvre leurs obligations respectives conformément à la feuille de route axée sur des résultats afin de parvenir à un règlement permanent du conflit israélo-palestinien sur la base de deux États et ils appellent les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre l'issue des négociations sur le règlement final.

Les ministres saluent et soutiennent les pourparlers de paix indirects entre Israël et la Syrie, sous les auspices de la Turquie, et ils encouragent tous les efforts déployés pour parvenir à la stabilité, à la paix et à la sécurité dans la région.

Les ministres se félicitent de l'établissement de relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban.

Les ministres réaffirment leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, ainsi que leur détermination à l'éradiquer et à lutter contre ceux qui le soutiennent ; ils sont déterminés à mettre intégralement en œuvre le Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme, adopté le 28 novembre 2005 au sommet de Barcelone, afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens dans un cadre qui assure le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, en particulier au moyen de politiques de lutte contre le terrorisme plus efficaces et d'une coopération plus étroite pour faire cesser toutes les activités terroristes, protéger les cibles potentielles et gérer les conséquences des attentats. Ils rappellent aussi qu'ils rejettent totalement les tentatives d'associer une religion, une civilisation ou une culture, quelle qu'elle soit, au terrorisme et confirment qu'ils sont résolus à tout mettre en œuvre pour résoudre les conflits, mettre fin à l'occupation, lutter contre l'oppression, réduire la pauvreté, promouvoir les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques, améliorer la compréhension interculturelle et garantir le respect de toutes les religions et croyances.

Les ministres réaffirment leur aspiration commune à réaliser la paix et la sécurité régionale conformément à la déclaration de Barcelone de 1995 qui, notamment, renforce la sécurité régionale, en agissant en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique grâce à l'adhésion à différents régimes internationaux et régionaux de non-prolifération et accords de maîtrise des armements et de désarmement tels que le TNP, la CIAC, la Convention sur les armes biologiques, le TICE et/ou arrangements régionaux tels que les zones exemptes d'armes nucléaires, y compris leurs régimes de vérification, au respect de ces régimes et accords, ainsi qu'en honorant de bonne foi leurs engagements en vertu des conventions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'efforceront de réaliser au Proche-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement vérifiable. En outre, les parties envisageront des mesures pratiques pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que l'accumulation excessive d'armes conventionnelles ; elles s'abstiendront de développer des capacités militaires en excès des besoins de défense légitimes, tout en réaffirmant leur détermination à atteindre le même degré de sécurité et de confiance mutuelle avec le nombre le plus faible possible de soldats et d'armements et en adhérant à la CIAC ; elles mettront en place les conditions susceptibles de permettre des relations de bon voisinage entre elles et soutiendront les processus visant à atteindre la stabilité, la sécurité, la prospérité et la coopération régionale et sous-régionale ; elles étudieront les mesures de confiance et de

sécurité qu'elles pourraient prendre afin de créer une « zone de paix et de stabilité en Méditerranée », avec la possibilité à long terme d'instaurer un pacte euro-méditerranéen à cette fin.

Les Ministres se félicitent de la détermination et de l'intérêt manifestés par trois nouveaux membres du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, la Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie et le Monténégro, ainsi que par l'Albanie, qui ont décidé d'unir leurs efforts pour contribuer au succès de l'intégration des pays de l'Adriatique dans les initiatives et projets actuels et futurs pour la région euro-méditerranéenne.

I/ Structures institutionnelles du « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée »

Le 13 juillet 2008, les chefs d'État et de gouvernement euro-méditerranéens réunis à Paris ont décidé de mettre en place de nouvelles structures institutionnelles qui contribueront à la réalisation des objectifs politiques de cette initiative, qui consistent notamment à renforcer le partage des responsabilités, rehausser le niveau politique des relations euro-méditerranéennes et donner une visibilité au processus grâce à des projets.

Se fondant sur la Déclaration de Paris adoptée par les chefs d'État et de gouvernement ainsi que sur le mandat que ceux-ci leur ont confié, les ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères approuvent les lignes directrices suivantes correspondant à son champ d'application et à ses principaux objectifs :

Coprésidence

1. Le principe de la coprésidence s'applique aux sommets, à toutes les réunions ministérielles, aux réunions des hauts fonctionnaires, au Comité permanent conjoint et, si possible, aux réunions d'experts/ad hoc dans le cadre de l'initiative.
2. Les coprésidents assumeront la coprésidence du partenariat dans son ensemble.
3. L'un des coprésidents sera originaire de l'UE et l'autre d'un pays partenaire méditerranéen.
4. En ce qui concerne l'UE, la coprésidence doit être compatible avec la représentation extérieure de l'Union européenne, conformément aux dispositions du traité qui sont en vigueur¹.
5. Pour ce qui concerne les partenaires méditerranéens, le coprésident doit être choisi par consensus, pour une période non renouvelable de deux ans.
6. Les deux coprésidences convoqueront et dirigeront les réunions du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée.² Les coprésidences soumettront l'ordre du jour des réunions pour approbation.
7. Les coprésidences mèneront les consultations nécessaires avec tous les partenaires en vue de l'adoption de conclusions communes lors des Sommets, des réunions

¹ Cela englobe le rôle de la présidence et de la Commission européenne dans la représentation extérieure de l'UE.

² Si un pays autre que les deux coprésidences accueille une réunion, il coprésidera également celle-ci.

ministérielles ou autres, selon le cas³, qui seront adoptées par consensus, et procéderont également à des consultations sur toutes les autres questions liées au bon fonctionnement du partenariat.

Hauts fonctionnaires

8. Les hauts fonctionnaires sont chargés de traiter tous les aspects de l'initiative. Ils recenseront et évalueront les progrès accomplis dans tous les volets du « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », y compris les questions qui étaient précédemment traitées par le Comité Euromed. Les hauts fonctionnaires continueront de se réunir régulièrement afin de préparer les réunions ministérielles et ils soumettront des propositions de projets ainsi que le programme de travail annuel.
9. Les sommets bisannuels des chefs d'État entérineront les priorités stratégiques du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée qui lui seront communiquées par les ministres des Affaires étrangères. Les ministres des Affaires étrangères chargent les hauts fonctionnaires d'approuver les lignes directrices et les critères d'évaluation permettant de juger de la valeur des propositions de projets. Les hauts fonctionnaires se laisseront guider par une approche large, générale et globale de tous les projets qui pourraient être mutuellement bénéfiques et profiter à tous.

Ils respectent également le principe selon lequel tout projet doit :

- contribuer à la stabilité et à la paix dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne ;
 - ne pas porter atteinte aux intérêts légitimes d'un membre du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée ;
 - tenir compte du principe de géométrie variable ;
 - respecter la décision des pays membres concernés par un projet en cours lorsque celui-ci doit faire l'objet de développements.
10. Lorsqu'elles établissent l'ordre du jour des réunions des hauts fonctionnaires, les coprésidences recensent les points devant faire l'objet d'une discussion et les points pour information. Les délégations peuvent soumettre aux coprésidences des points précis à inscrire à l'ordre du jour.

Comité permanent conjoint

11. Le Comité permanent conjoint sera basé à Bruxelles. Il apportera son concours aux réunions des hauts fonctionnaires et à leur préparation, et en assurera le suivi adéquat. Il traitera des questions précédemment examinées par le Comité Euromed et ne relevant pas de la compétence des hauts fonctionnaires. Le Comité Euromed sera par conséquent dissous. Le Comité permanent conjoint pourra aussi servir de mécanisme de réaction rapide dans le cas où surviendrait, dans la région, une situation exceptionnelle nécessitant la consultation des partenaires euro-méditerranéens.

³ Sans préjudice des consultations à mener au sein de l'UE dans le respect des dispositions pertinentes du traité.

Le Secrétariat

12. Le Secrétariat conjoint occupera une place centrale au sein de l'architecture institutionnelle.
- Il donnera un élan au processus, pour ce qui est de l'identification, du suivi et de la promotion des nouveaux projets ainsi que de la recherche de financements et de partenaires pour la mise en œuvre ;
 - Il assurera une concertation opérationnelle avec toutes les structures du processus, en particulier avec les coprésidences, y compris en élaborant des documents de travail pour les instances de décision ;
 - Il aura une personnalité juridique distincte et un statut autonome.
13. Le mandat confié au Secrétariat sera de nature technique, tandis que les ministres des affaires étrangères et les hauts fonctionnaires continueront à assumer la responsabilité politique pour tous les aspects de l'initiative.
14. Attributions : Le Secrétariat rassemblera, dans le cadre des priorités définies pour les projets, les initiatives de projets régionaux, sous-régionaux ou transnationaux (émanant de différentes sources telles que les réunions ministérielles sectorielles, les autorités nationales ou régionales, les groupements régionaux, le secteur privé et la société civile). Le Secrétariat examine les initiatives de projets et informe le Comité permanent conjoint et les hauts fonctionnaires de leur mise en œuvre, en étroite coordination avec les États concernés et les partenaires bailleurs de fonds. Une fois les priorités approuvées, le secrétariat travaillera sur la base des lignes directrices arrêtées par les hauts fonctionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Le Sommet, la conférence des ministres des affaires étrangères, la réunion ministérielle sectorielle Euromed concernée ou les hauts fonctionnaires chargeront le Secrétariat de proposer le suivi nécessaire en ce qui concerne le lancement des projets et la recherche de partenaires en vue de leur mise en œuvre. Le financement et la mise en œuvre des projets seront assurés au cas par cas par les différents partenaires intéressés, selon leurs propres procédures, et si nécessaire par des sous-groupes ad hoc, avec l'aide du Secrétariat. Le Secrétariat sera responsable du contrôle et de l'évaluation ainsi que de la mise en œuvre des projets.

15. Le Secrétariat informera le Comité permanent conjoint et rendra compte aux hauts fonctionnaires.
16. Les statuts du Secrétariat seront adoptés par les hauts fonctionnaires (sur la base d'une proposition élaborée par un groupe de rédaction composé d'experts créé à cet effet⁴) avant la fin de février 2009⁵ en tenant compte du système juridique du pays dans lequel le secrétariat sera établi. Ce sera un secrétariat léger fondé sur les principes suivants :
- a. Composition : L'objectif est de relever suffisamment le niveau de participation de tous les partenaires de manière à accroître le partage des responsabilités et la participation. Il y aura un secrétaire général⁶ et cinq secrétaires généraux

⁴ Le groupe de rédaction sera composé comme suit : pays hôte, coprésidences, prochaine présidence, Commission européenne et Secrétariat général du Conseil et sera ouvert aux pays intéressés.

⁵ La position de l'UE sera agréée par avance au sein du groupe de travail compétent.

⁶ Le secrétaire général sera choisi parmi les pays partenaires méditerranéens.

adjoints⁷. Ils seront choisis par consensus par les hauts fonctionnaires, sur proposition des partenaires euro-méditerranéens et sur la base d'une première sélection présentée par la coprésidence et la Commission, après consultation avec tous les partenaires. La durée de leur mandat sera de trois ans. Ce mandat pourra être prorogé une fois pour une période maximale de trois ans. Le Secrétariat comprendra des fonctionnaires détachés par les participants au processus qui seront désignés par le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints en fonction de critères de compétence et d'équilibre géographique.

- b. Financement : Les frais de fonctionnement du secrétariat (personnel d'appui, équipement, etc.) seront financés par une subvention de fonctionnement répartie de manière équilibrée entre les partenaires euro-méditerranéens, sur une base volontaire, et le budget communautaire. Le financement sur le budget communautaire proviendra des ressources existantes dans le cadre de l'IEVP (et des autres instruments concernés) et des plafonds du cadre financier. Le financement communautaire devra être conforme aux dispositions du règlement financier. Le pays hôte mettra gratuitement à la disposition du Secrétariat les locaux nécessaires. Les fonctionnaires détachés seront pris en charge financièrement par leur administration respective (éventuellement par un fonds spécial). Les hauts fonctionnaires adoptent le budget annuel du Secrétariat sur proposition du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints (recettes et dépenses du secrétariat, y compris les dotations en personnel). Les premières contributions financières sont versées dès que les statuts sont adoptés, de manière à ce que le secrétariat puisse commencer à fonctionner d'ici mai 2009. Les dispositions concernant le financement devraient viser à assurer un fonctionnement ininterrompu et régulier du secrétariat et tenir compte du principe de responsabilité partagée entre l'UE et les partenaires méditerranéens du processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée.
- c. Le siège du Secrétariat sera à Barcelone. Un accord de siège entre le pays hôte et le Secrétariat garantira à ce dernier un statut autonome, la personnalité juridique pour l'exercice de ses activités et le statut, les privilèges et immunités du Secrétariat et de son personnel international. L'accord de siège sera conclu avant mai 2009.

Sur la question de la gouvernance du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, les Ministres ont décidé de poursuivre leurs consultations en conformité avec le mandat donné par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet de Paris. Il a été convenu que les délégations soumettront leurs propositions à la coprésidence franco-égyptienne qui consultera les chefs d'Etat et de Gouvernement, notamment sur les modalités de mise en place du Secrétariat et la nouvelle dénomination du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée.

Relations avec les parlements, les autorités locales et régionales

Les ministres estiment que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) renforce la légitimité démocratique du partenariat. Ils prennent dûment note de la recommandation de l'APEM adoptée en Jordanie le 13 octobre 2008. Le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée doit avoir une dimension parlementaire forte. Par

⁷ Pour le premier mandat, les cinq secrétaires généraux adjoints seront issus des partenaires euro-méditerranéens suivants: Autorité palestinienne, Grèce, Israël, Italie et Malte. Tous les partenaires euro-méditerranéens peuvent prétendre à ces postes selon un principe de rotation.

conséquent, les ministres soulignent que la position de l'APEM devrait être encore renforcée et ses travaux mieux coordonnés avec ceux des autres institutions du partenariat.

Les ministres attirent l'attention sur la nécessité de promouvoir la mise en œuvre d'une action concrète aux niveaux local et régional. À cet égard, ils se sont félicités de la tenue du forum des autorités locales et régionales les 22 et 23 juin 2008 à Marseille. Ils ont aussi pris dûment note de l'avis rendu par le Comité des régions le 9 octobre 2008 et de la proposition de créer une assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM). Les membres de l'assemblée représenteraient les élus locaux et régionaux de l'UE ainsi que les élus des pays méditerranéens partenaires, tout comme le fait à son niveau la représentation parlementaire au sein de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.

Les ministres chargent les hauts fonctionnaires d'étudier la possibilité d'associer l'ARLEM dès que le Partenariat sera établi.

* * *

II – Programme de travail pour 2009

Des mesures importantes doivent être prises en 2009 pour mettre en œuvre le programme de travail quinquennal de Barcelone et la déclaration du Sommet de Paris afin de faire progresser le processus d'intégration régionale. Les réunions suivantes sont proposées à titre indicatif pour 2009 :

- la 3^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau ;
- la 1^{ère} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les projets de développement durable ;
- la 6^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les transports et le développement urbain ;
- la 2^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
- la 6^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'énergie ;
- la 4^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement ;
- la 2^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ;
- la conférence annuelle sur la transition économique Euromed ;
- la 9^{ème} réunion ministérielle de la FEMIP ;
- la 5^{ème} réunion ministérielle ECOFIN euro-méditerranéenne ;
- la 8^{ème} conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce ;
- la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural ;
- la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la justice, la liberté, la sécurité ;
- la 11^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne consacrée aux affaires étrangères.
- la 1^{ère} réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le développement humain.

III. Autres domaines de coopération pour 2009

A - Dialogue politique et de sécurité

Le dialogue politique et de sécurité a mis l'accent sur les points suivants :

- a. Le bilan régulier de la situation politique au Proche-Orient.
- b. La mise en œuvre du Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme. Les ministres conviennent de s'inspirer des recommandations des précédentes initiatives internationales et régionales.
- c. L'approfondissement du dialogue sur la PESD et les questions de sécurité.
- d. Lors du Sommet de Paris, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné qu'ils étaient déterminés à renforcer la démocratie et le pluralisme politique par le développement de la participation à la vie politique et le respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- e. Les ministres notent que l'approfondissement du dialogue régional sur la coopération commune, les bonnes pratiques et les échanges d'expériences dans le domaine des élections s'est poursuivi au niveau des hauts fonctionnaires. Les ministres sont convenus que la coopération et l'échange d'expériences pourraient être développés sur une base volontaire à la demande de l'un ou l'autre des partenaires.
- f. Les ministres ont souligné le rôle du programme intermédiaire (2004-2008) pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine et jeté les bases d'un programme à long terme, le programme Euromed pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (2008-2011).

B – Sécurité maritime

Le nombre croissant de navires en transit, les risques accrus d'accidents, la menace terroriste persistante, l'augmentation de la criminalité organisée et des trafics, notamment du trafic de drogues, pourraient rendre inefficaces les infrastructures portuaires et nuire aux flux commerciaux. Pour améliorer la coopération, la création d'un centre de coordination de la lutte anti-drogue dans la région méditerranéenne pourrait être envisagée.

Un forum des services de garde-côtes méditerranéens et, le cas échéant, des services maritimes pourrait être organisé en 2009. Il pourrait s'agir là d'une occasion de partager des expériences dans le domaine de la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution, de la sécurité de la navigation, de la recherche et du sauvetage en mer et de la sauvegarde de la vie humaine en mer. L'Italie est prête à accueillir ce forum.

Les ministres recommandent d'étudier la possibilité d'élaborer des initiatives dans le domaine maritime, par exemple la mise en place de systèmes intégrés de gestion du trafic maritime, de systèmes de gestion du transport intermodal et des ports maritimes, de systèmes intégrés de gestion et de contrôle des risques environnementaux et de la pollution, avec la participation de tous les partenaires méditerranéens qui le souhaitent et qui le peuvent.

C - Partenariat économique et financier

Énergie

Lors de la dernière réunion ministérielle Euromed sur l'énergie (tenue à Chypre le 17 décembre 2007), les participants se sont mis d'accord sur un plan d'action quinquennal

qui comporte trois axes principaux : (1) améliorer l'harmonisation et l'intégration des marchés de l'énergie et la législation dans la région euro-méditerranéenne, (2) promouvoir le développement durable du secteur de l'énergie, (3) élaborer des initiatives d'intérêt commun dans les domaines-clés tels que le développement des infrastructures, le financement des investissements et la recherche et développement. En outre, plusieurs initiatives sont actuellement mises en œuvre, telles que la coopération entre l'UE et le Machreq dans le secteur du gaz, l'intégration des marchés de l'électricité au Maghreb, la coopération trilatérale en matière d'énergie entre la Communauté européenne, Israël et l'Autorité palestinienne (y compris le projet « Énergie solaire pour la paix ») et la coopération entre les régulateurs de l'énergie de la région euro-méditerranéenne (MED-REG). À cet égard, une réunion ministérielle a eu lieu à Bruxelles le 5 mai 2008 afin de discuter du renforcement de la coopération énergétique avec le Machreq. D'une manière générale, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités du plan d'action font l'objet d'un suivi. Enfin, il faut parvenir à réduire la pauvreté énergétique dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le prolongement de ces actions, la troisième réunion ministérielle sera organisée en France.

Transports

Le plan d'action régional sur les transports (PART) en Méditerranée, qui a été approuvé par tous les représentants des pays bénéficiaires lors du Forum Euromed sur les transports qui s'est tenu à Bruxelles les 29 et 30 mai 2007, propose 34 actions dans différents domaines, notamment les transports maritimes, routiers, ferroviaires, l'aviation civile, le transport multimodal et les réseaux d'infrastructures de transport, ainsi que les questions de viabilité. Ces actions sont mises en œuvre par les États partenaires dans le cadre de leurs politiques et stratégies nationales ou au niveau multilatéral par la coopération et les échanges d'information. Une réunion du groupe de travail sur l'aviation et le neuvième Forum Euromed sur les transports sont prévus avant la fin 2008. L'atelier du réseau transeuropéen de transport s'est tenu à Bruxelles les 14 et 15 octobre 2008.

Agriculture

Les ministres ont rappelé l'importance que revêtent l'agriculture et le développement rural pour l'économie des pays méditerranéens et pour la sécurité alimentaire. Les ministres sont convenus d'organiser une réunion ministérielle de l'agriculture sur ces thèmes. Cette réunion devrait viser à définir et à encourager des projets relatifs au développement durable en milieu rural, au développement et à la promotion de produits de qualité ainsi qu'à la coordination de la recherche agricole sur des questions telles que les espèces végétales résistantes au stress hydrique et la gestion des ressources hydriques. Cette conférence devrait également appuyer la poursuite et le renforcement des activités menées dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires.

Développement urbain

Le développement durable des grandes agglomérations et des zones urbaines est au cœur des principales questions relatives à la région méditerranéenne. La croissance démographique et l'expansion urbaine anarchique, essentiellement concentrées sur les côtes, sont importantes et ont des effets négatifs sur le développement de la région méditerranéenne. Un développement durable des zones urbaines suppose que les gouvernements, les promoteurs et les financiers anticipent mieux la croissance urbaine future, répondent plus efficacement aux besoins essentiels des populations (logement, transport, accès à l'eau, à l'électricité et aux télécommunications) et prennent en compte les contraintes environnementales. Cela implique la participation des autorités régionales pour définir un calendrier adéquat dans le cadre d'une approche intégrée.

Eau

La réunion ministérielle Euromed sur l'eau se tiendra en Jordanie. Les ministres sont convenus de définir la stratégie concernant l'eau en Méditerranée conformément aux orientations arrêtées par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée. Ils prônent une mise en œuvre rapide des partenariats de manière à réaliser des projets concrets conformes aux orientations de la stratégie.

Environnement

Les progrès réalisés depuis la réunion ministérielle Euromed sur l'environnement qui s'est tenue au Caire ainsi que les activités et mesures environnementales régionales dans le cadre du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, doivent constituer la base de la réunion ministérielle sur l'environnement prévue en 2009.

La réunion annuelle du comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'initiative « Horizon 2020 » aura lieu parallèlement aux réunions de chacun des trois sous-groupes (réduction de la pollution, renforcement des capacités, suivi et recherche), ainsi que des réunions sur les transferts de savoir-faire.

L'étude du processus d'élaboration d'une politique maritime harmonisée et la promotion d'une stratégie maritime prévisible pour la Méditerranée jouera un rôle particulier dans le cadre du Partenariat Euromed en 2009 et au-delà. Un groupe de travail sectoriel Euromed composé d'experts nationaux est tout à fait nécessaire pour en élaborer les lignes directrices, les orientations, les priorités, les objectifs, les moyens de mise en œuvre et les mécanismes de financement en tenant compte des différences entre les pays euro-méditerranéens. Cette tâche doit être accomplie en totale coordination et coopération avec les entités nationales et régionales compétentes afin de fournir des orientations et d'apporter une assistance technique.

Selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le changement climatique pourrait produire des effets néfastes sur l'environnement et les activités humaines en Méditerranée. Les ministres rappellent qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération sur le changement climatique en créant un réseau euro-méditerranéen sur le changement climatique qui serve de forum pour l'échange d'informations et d'expérience et d'instaurer des relations dans un environnement de travail informel à l'appui des efforts régionaux de lutte contre le changement climatique. Les synergies euro-méditerranéennes sur le changement climatique peuvent contribuer à l'amélioration des capacités de mise en œuvre des projets et des programmes d'intérêt mutuel.

Société de l'information

À la lumière de la déclaration du Caire, adoptée le 28 février 2008 lors de la conférence ministérielle sur la société de l'information, il est prévu d'entamer un nouveau volet du dialogue euro-méditerranéen sur les questions relatives à la société de l'information. Les ministres ont décidé d'intensifier la coopération sur les questions réglementaires dans le secteur des communications électroniques, la connectivité des réseaux et des plateformes de services et la recherche en matière de TIC, notamment dans les domaines des contenus électroniques multilingues, de l'apprentissage, des sciences et des services de santé en ligne, de la participation de tous à la société de l'information (« e-inclusion ») et de l'administration en ligne.

Un site web dédié accessible au public a déjà été créé par la Direction générale Société de l'information et Médias de la Commission européenne, sur la base de l'accord ministériel,

afin d'utiliser les TIC pour améliorer la communication entre les pays dans la région EUROMED en envisageant de créer un forum électronique. Le site devrait être amélioré progressivement pour contribuer à l'échange d'informations entre les partenaires euro-méditerranéens.

Les ministres sont également convenus dans la déclaration ministérielle du Caire que le Forum EUROMED sur la société de l'information s'efforcera de mettre en concordance les programmes existants d'un côté et les priorités identifiées pour la région EUROMED de l'autre. Le démarrage de cette mise en concordance en 2009 donnera une impulsion positive à la coopération Euromed. Il est également nécessaire d'étudier un mécanisme approprié pour la mise en œuvre et le suivi des résultats de la réunion ministérielle.

Les ministres ont également souligné qu'il était absolument nécessaire d'assurer l'interconnexion des réseaux de recherche afin de faciliter, entre autres, la création dans le domaine scientifique, d'infrastructures électroniques reposant sur le Grid qui puissent rendre plus efficace la coopération entre l'Europe et les pays méditerranéens en matière de recherche et développement dans le domaine des TIC. Ils ont constaté que EUMEDCONNECT jouait un rôle déterminant dans l'interconnexion des réseaux nationaux pour la recherche et l'éducation (NREN), au sein de la région et avec l'Europe, et rendait possible une collaboration dans de multiples domaines, avec des retombées importantes sur le plan scientifique et sociétal, et ils ont estimé qu'il était essentiel d'assurer la pérennité et la promotion de cette initiative.

Un plan d'action spécifique sera élaboré en vue de son approbation lors du prochain forum euro-méditerranéen des hauts fonctionnaires, qui doit avoir lieu avant la fin de 2009. Lors du sommet des villes et des gouvernements locaux de la Méditerranée, tenu à Malaga les 2 et 3 octobre 2008, la réduction de la fracture numérique entre les deux rives de la Méditerranée est apparue comme un défi majeur pour le développement des TIC, nécessitant la participation des entités locales et régionales.

Tourisme

À la suite de la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme (tenue à Fès, au Maroc, les 2 et 3 avril 2008), les ministres sont convenus de prendre des mesures pour préparer et mettre en œuvre des actions de coopération, en particulier dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels, du patrimoine culturel, du renforcement des capacités institutionnelles, de la promotion des investissements et des statistiques, en se fondant sur les programmes existants et en œuvrant en faveur du développement durable dans le secteur du tourisme. Dans ce contexte, les ministres ont souligné l'importance primordiale qui s'attache au renforcement des possibilités d'investissement, ainsi qu'à la promotion des entreprises conjointes dans le secteur du tourisme. Ils ont réaffirmé le rôle central du secteur privé dans ce domaine car le flux des investissements dans les destinations touristiques des pays méditerranéens partenaires constitue un outil essentiel de soutien et de développement de ce secteur vital. Ils ont également invité la FEMIP à mobiliser l'ensemble de ses instruments financiers afin d'encourager le développement du tourisme et les relations avec les pays partenaires méditerranéens, et ils ont appelé les hauts fonctionnaires dans le domaine du tourisme à se réunir pour élaborer un programme de travail qui sera soumis à la prochaine réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme prévue en 2010.

Les ministres ont rappelé la nécessité d'étudier l'incidence du changement climatique sur le secteur du tourisme dans la région euro-méditerranéenne et ils ont souligné que les tensions environnementales peuvent produire de graves effets sur les zones côtières de la Méditerranée notamment.

Vers la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange

Lors de la 7^{ème} conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce, tenue à Marseille le 2 juillet 2008, les ministres se sont félicités des travaux en cours et ont chargé les hauts fonctionnaires de présenter une feuille de route Euromed en matière de commerce jusqu'en 2010 et au-delà lors de la conférence des ministres du commerce de 2009. Les travaux du groupe de travail des hauts fonctionnaires ont mis l'accent sur la manière de diversifier et d'améliorer le commerce, d'encourager l'intégration industrielle et les investissements européens dans les pays méditerranéens. L'objectif ultime est de créer une zone euro-méditerranéenne de libre-échange ambitieuse et approfondie.

Les négociations bilatérales menées avec l'Égypte, le Maroc, la Tunisie et Israël sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, lancées en 2008, se poursuivront en 2009. Les consultations régionales continueront elles aussi, de manière à garantir la transparence des négociations bilatérales et à préparer les partenaires méditerranéens avec lesquels les négociations bilatérales n'ont pas encore débuté. La priorité dans ce domaine doit être d'accélérer la conclusion d'accords sur l'évaluation de la conformité et l'accréditation.

Les négociations bilatérales se poursuivront également en vue de l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends plus efficace concernant les dispositions des accords d'association relatives aux échanges. À ce jour, l'accord avec la Tunisie a été paraphé, et des avancées majeures ont été réalisées dans les négociations avec le Maroc, ce qui devrait permettre de parapher l'accord à brève échéance. Les discussions se poursuivront avec d'autres pays de la Méditerranée afin de conclure les protocoles bilatéraux restants.

Au cours du premier semestre de 2008, des avancées importantes ont eu lieu dans les négociations relatives à la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles et de produits transformés de l'agriculture et de la pêche, conformément à la déclaration de Barcelone et à la feuille de route euro-méditerranéenne de Rabat pour l'agriculture. Les négociations avec l'Égypte et Israël ont récemment été menées à bien, tandis que les négociations avec le Maroc ont progressé et que des négociations ont été engagées avec la Tunisie.

Les ministres ont souligné combien il est important de renforcer les capacités et le développement institutionnel en matière commerciale et de questions liées au commerce, soit par la participation des partenaires méditerranéens à certains programmes, agences et institutions de l'UE, soit par une assistance technique et financière renforcée et ciblée pour les aider à se rapprocher de l'acquis lié au commerce.

Dialogue économique

La 12^{ème} conférence euro-méditerranéenne sur la transition économique, qui s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 février 2008, s'est intéressée aux services financiers et bancaires, qui sont au cœur de la transition économique. Les ministres ont suggéré que les débats soient consacrés à la crise financière internationale lors de la prochaine conférence, qui aura lieu en 2009. Les ministres soulignent qu'il est important de discuter de la crise des prix alimentaires dans le cadre d'une réunion ministérielle adéquate.

Le réseau euro-méditerranéen d'experts en finances publiques a été lancé en 2008. Le mandat de ce réseau, approuvé cette année à Porto par les ministres de l'économie et des finances, définit trois grands domaines d'analyse : 1) l'assainissement des finances publiques, qui s'inscrit dans un calendrier plus large portant sur la réforme du secteur public, la croissance et l'emploi ; 2) l'efficacité des dépenses publiques ; et 3) les systèmes et institutions de gestion budgétaire.

La première réunion du réseau s'est tenue à Bruxelles en septembre 2008, parallèlement à la réunion de hauts fonctionnaires destinée à préparer une partie de l'ordre du jour de la réunion ministérielle euro-méditerranéenne commune ECOFIN/FEMIP de cette année. La prochaine réunion régulière du réseau euro-méditerranéen d'experts en finances publiques devrait avoir lieu avant la réunion ministérielle de 2009.

Les ministres sont convenus de continuer à améliorer le cadre juridique afin de faciliter le transfert et la mobilisation des transferts des migrants en faveur de l'investissement à long terme dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Coopération industrielle

La 7^{ème} réunion ministérielle euro-méditerranéenne relative à la coopération industrielle se tiendra à Nice les 5 et 6 novembre 2008 ; elle fera suite à une conférence consacrée à la facilitation des échanges industriels. Lors de cette réunion, les ministres feront le point sur les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, la facilitation des échanges industriels, l'innovation, le dialogue régional sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement, ainsi que la promotion des investissements. Outre les thèmes habituels, les débats porteront également sur la question du développement industriel durable.

Il faudrait aussi travailler sur les possibilités d'améliorer les procédures d'arbitrage dans la région, notamment pour les PME, par exemple en créant une cour d'arbitrage méditerranéenne.

Travaux en cours concernant la coopération en matière de statistiques

Les ministres constatent qu'il est important de disposer de statistiques fiables pour pouvoir prendre des décisions. Les services statistiques dans les pays méditerranéens partenaires bénéficient d'une assistance technique par l'intermédiaire du programme régional MEDSTAT II. Ce programme se poursuivra jusqu'en septembre 2009.

D - Coopération sociale, humaine et culturelle

Définir une véritable dimension sociale

L'atelier consacré à la politique de l'emploi, qui s'est tenu en 2007, a permis de mieux comprendre les enjeux actuels pour les marchés du travail et les politiques de l'emploi dans un contexte de mondialisation, d'évolution technologique et de mutation démographique. La première conférence des ministres de l'emploi et du travail, qui aura lieu à Marrakech les 9 et 10 novembre prochains, sera une occasion unique de définir une véritable dimension sociale dans le partenariat, fondée sur une approche intégrée associant croissance économique, emploi et cohésion sociale. Les ministres feront le point sur l'évolution de la situation socio-économique dans la région et examineront des initiatives et des propositions concrètes visant à promouvoir la création d'emplois, la modernisation des marchés du travail et le travail décent. Ils devraient approuver un cadre d'action définissant des objectifs-clés en matière de politique de l'emploi, d'employabilité et de perspectives d'emploi décent. Ce cadre concernera également des questions horizontales essentielles, telles que le renforcement de la participation des femmes au marché du travail, la non-discrimination, l'intégration des jeunes sur le marché du travail, la transformation du travail informel en emplois réguliers et la migration professionnelle. Les ministres chargés de l'emploi et du travail devraient également approuver la création d'un mécanisme de suivi efficace incluant des comptes rendus sur les progrès réalisés au niveau national ainsi que des échanges de pratiques. Le succès des politiques sociales et des politiques de l'emploi nécessite le concours de toutes les parties

concernées, en particulier des partenaires sociaux. Dans ce contexte, il convient d'intensifier la coopération entre les partenaires sociaux dans la région euro-méditerranéenne.

Les ministres réaffirment l'engagement qu'ils ont pris de faciliter la circulation légale des personnes et reconnaissent que cela a une forte incidence sur la dimension sociale du partenariat. À cette fin, les ministres chargent les hauts fonctionnaires de déterminer les moyens de mettre en œuvre cet objectif.

Santé

La deuxième réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur la santé aura lieu en Égypte le 17 novembre 2008. Les ministres discuteront des moyens permettant de renforcer le volet « santé » du partenariat euro-méditerranéen afin de promouvoir le développement durable dans la région méditerranéenne en améliorant tous les aspects de la santé humaine.

Développement humain

Les ministres réaffirment l'importance du développement humain pour le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée et ils demandent aux hauts fonctionnaires de préparer la première réunion ministérielle sur le développement humain qui devrait se tenir au Maroc en 2009 ou 2010.

Vers un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'inauguration de l'Université euro-méditerranéenne à Piran (Slovénie), le 9 juin dernier, constitue une grande avancée contribuant à rapprocher, par la culture et l'éducation, le nord et le sud de la Méditerranée. Cette réussite favorisera certainement la coopération dans l'enseignement supérieur, dans le prolongement des objectifs fixés par le processus de Catane et la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (Le Caire, juin 2007).

Les ministres appellent de leurs vœux la mise en œuvre et le suivi de la déclaration du Caire grâce au renforcement du rôle du comité de suivi de la coopération euro-méditerranéenne en matière de RTD et à la création rapide d'un groupe d'experts sur l'enseignement supérieur doté d'un mandat précis pour réaliser les objectifs et les actions de la déclaration.

Les ministres estiment qu'il convient tout particulièrement de continuer à encourager la mobilité universitaire, de renforcer les mécanismes d'assurance-qualité et d'examiner les questions relatives à la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études dans la perspective de la création éventuelle de diplômes communs entre les institutions des pays européens et méditerranéens. Une deuxième réunion des ministres euro-méditerranéens de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique devrait se tenir dans le courant du second semestre 2009, une fois que les résultats des projets, conférences, études et autres activités menés dans le cadre des nouveaux programmes Tempus IV, Erasmus Mundus I et fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus seront disponibles.

Promouvoir le dialogue entre les cultures et la diversité culturelle

2008 aura été une année très importante en ce qui concerne la dimension culturelle du partenariat euro-méditerranéen. La troisième réunion euro-méditerranéenne des ministres de la culture, qui s'est tenue à Athènes les 29 et 30 mai 2008, c'est-à-dire pendant l'Année européenne du dialogue interculturel et l'Année euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures, a été l'occasion d'engager un processus politique qui devrait déboucher, d'ici deux ans, sur une nouvelle stratégie euro-méditerranéenne en matière de culture. Cette

stratégie s'articulera autour de deux éléments distincts, mais étroitement liés : le dialogue entre les cultures et la politique culturelle. Les ministres sont également convenus d'instaurer un mécanisme de suivi pour l'élaboration de la stratégie, qui inclura la création d'un groupe euro-méditerranéen d'experts dans le domaine de la culture. Ce groupe ad hoc devrait se réunir à deux reprises en 2009 et éventuellement une fois en 2010, avant la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres de la culture.

Les ministres considèrent qu'il conviendrait d'examiner et d'étudier les domaines d'action suivants : condamnation du trafic et commerce de biens et de trésors culturels acquis de manière illicite par le biais de fouilles illégales et par le pillage de monuments, conformément à la convention de l'UNESCO de 1970 en la matière. Les ministres se félicitent de la création d'un réseau, constitué à partir de l'échange de bonnes pratiques, en vue de faire l'inventaire du patrimoine culturel euro-méditerranéen sous-marin et de rassembler les informations qui s'y rapportent.

À la suite de la révision de ses statuts et de la nomination d'une nouvelle direction, la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures a été une nouvelle fois renforcée. La fondation va désormais améliorer sa capacité à promouvoir le dialogue interculturel, la diversité et la compréhension mutuelle ainsi que son rôle de passerelle entre les cultures, les religions et les croyances euro-méditerranéennes, en coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Le partenariat prend note avec satisfaction du rôle d'observateur que la fondation entend jouer et attend avec intérêt les rapports annuels qu'elle publiera.

Le nouveau programme Euromed Héritage, dont les axes principaux sont l'appropriation par les populations locales de leur héritage culturel, l'accès à la connaissance de l'héritage culturel et le renforcement institutionnel et législatif, a été lancé en 2008. La conférence de lancement du programme Euromed Héritage IV se tiendra début 2009 à Marrakech.

Les médias audiovisuels et le cinéma sont, tout comme la promotion de l'héritage culturel et de la culture contemporaine, d'excellents vecteurs du dialogue interculturel entre les pays euro-méditerranéens. Un nouveau programme audiovisuel euro-méditerranéen pourrait voir le jour en 2009 ; il se fonderait sur ses prédécesseurs ainsi que sur la nouvelle stratégie de renforcement du secteur audiovisuel méditerranéen, qui a été approuvée par les ministres de la culture lors de la réunion euro-méditerranéenne de 2008.

Les ministres se félicitent des initiatives lancées par la COPEAM : le projet Terramed qui vise à créer une chaîne de télévision par satellite pour la Méditerranée et la création d'un portail internet sur le patrimoine audiovisuel de la Méditerranée.

Justice et droit

L'espace euro-méditerranéen a l'ambition de respecter totalement la liberté, la sécurité et la justice, la primauté du droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les conventions internationales.

Les professionnels du droit, les universités et les acteurs juridiques œuvreront pour faciliter les bonnes pratiques et veiller à la bonne application des conventions et des décisions judiciaires afin de garantir l'état de droit, notamment en participant à un réseau au niveau national et méditerranéen.

Les activités ont également débuté dans les deux autres volets du programme régional « Justice et affaires intérieures (2008-2011) », à savoir la coopération dans le domaine de la justice (Euromed Justice II) et de la police (Euromed Police II).

Renforcer le rôle des femmes dans la société

Dans le cadre du suivi de la conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société tenue en 2006 à Istanbul et dans la perspective d'une

deuxième conférence ministérielle qui se tiendra au Maroc en 2009, les ministres encouragent de nouvelles initiatives concrètes pour accélérer la mise en œuvre des conclusions d'Istanbul. Cette conférence pourrait aboutir à un ensemble concret d'activités communes dans tous les domaines approuvés dans les conclusions ministérielles d'Istanbul. Afin de préparer cette conférence ministérielle, deux groupes de travail ad hoc devraient être constitués en 2009. Dans le prolongement du premier groupe de travail thématique sur « La participation des femmes à la vie politique » qui s'est tenu à Bruxelles en 2008, un autre groupe de travail thématique sera organisé pour tenir compte de tous les piliers agréés dans la déclaration ministérielle d'Istanbul sur « les droits sociaux des femmes et le développement durable » et « les droits de la femme dans le domaine culturel et le rôle de la communication et des médias ». L'autre groupe de travail préparera la réunion ministérielle.

Euromed Jeunesse

La coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de la jeunesse sera renforcée par le passage à une nouvelle phase. Le programme « Euromed Jeunesse IV » se poursuivra en lien avec le programme « Jeunesse en action », ces deux programmes ayant des objectifs en commun, tels que la promotion de la mobilité, de la citoyenneté active, de l'éducation non formelle et de la compréhension mutuelle entre jeunes ainsi que le soutien aux organisations de jeunesse.

Coopération avec la société civile et les acteurs locaux

La société civile devrait se voir confier plus de responsabilités et son potentiel d'action devrait être renforcé par une meilleure interaction avec les gouvernements et les parlements. À cette fin, un nouveau programme régional visant à renforcer le rôle de la société civile a été lancé en 2008. De plus, les ministres prennent note des recommandations du Forum civil de Marseille (du 31 octobre au 2 novembre) et notent avec satisfaction le rôle important joué par la plateforme euro-méditerranéenne non gouvernementale. Il convient que tous les partenaires appuient les efforts visant à organiser les forums civils suivants.

Les ministres reconnaissent le rôle important et la contribution des conseils économiques et sociaux et d'autres institutions similaires et ils prennent note des conclusions du Sommet Euromed des conseils économiques et sociaux et d'autres institutions similaires qui s'est tenu à Rabat du 14 au 16 octobre 2008.

Accroître la visibilité du partenariat

Les ministres soulignent que la visibilité du partenariat est cruciale pour lui permettre d'être compris et accepté par le public, ainsi qu'en termes de responsabilité et de légitimité. Ils constatent que le deuxième programme régional d'information et de communication vise à sensibiliser les citoyens au partenariat euro-méditerranéen à travers une série d'actions et d'activités. Les quatre volets du nouveau programme sont les suivants: activités dans le secteur des médias ; formation et mise en réseau des journalistes ; soutien aux campagnes et sondages/enquêtes d'opinion. La conférence de lancement du programme se déroulera au cours du premier semestre 2009 avec la participation des principaux médias de la région.

De plus, les ministres appuient les efforts soutenus visant à promouvoir les différents aspects du développement des médias dans la région. Les consultations menées dans le cadre de l'initiative « Euromed et les médias » se poursuivront à travers les activités du groupe de travail et des réseaux (médias, écoles de journalisme et égalité des sexes). Séminaires et ateliers traiteront de sujets en rapport avec les médias : couverture journalistique du terrorisme, thème de l'égalité hommes/femmes, dialogue interculturel et liberté de la presse.

Migrations

Les ministres ont rappelé que la question des migrations devait constituer une partie intégrante du partenariat régional et que les enjeux dans ce domaine, à savoir l'immigration légale, les migrations et le développement et la lutte contre l'immigration illégale, qui sont mentionnés dans les conclusions de la première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur les migrations tenue à Albufeira les 18 et 19 novembre 2007, devaient être traités selon une approche approfondie, équilibrée et intégrée. À cet égard, certaines initiatives ont commencé à être mises en œuvre cette année, dans le cadre du lancement du programme « Euromed Migration II (2008-2011) ».

Ils réaffirment qu'ils s'engagent à faciliter la circulation légale des personnes. Ils soulignent que le développement de migrations légales bien gérées dans l'intérêt de toutes les parties concernées, la lutte contre les migrations illégales et l'établissement de liens entre migrations et développement sont des questions d'intérêt commun qui doivent être traitées selon une approche globale, équilibrée et intégrée.

IV. État d'avancement de la mise en œuvre des projets énumérés en Annexe à la Déclaration de Paris

Les ministres ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets prioritaires sélectionnés par les chefs d'État et de gouvernement dans la déclaration de Paris.

A- Dépollution de la Méditerranée

Les ministres se félicitent des travaux accomplis en matière de dépollution de la Méditerranée, en particulier en ce qui concerne la stratégie méditerranéenne de l'eau et les mesures prises pour lutter contre les effets du changement climatique.

Lors d'une réunion ministérielle conjointe de l'ECOFIN euro-méditerranéen et de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), les ministres sont convenus que la FEMIP organiserait, en 2009, une conférence consacrée au thème du financement durable dans le secteur de l'eau et en particulier à des questions telles que les infrastructures du secteur de l'eau, les services liés à l'eau, le rendement hydraulique, la participation du secteur privé et les normes environnementales.

Les résultats de la prochaine conférence ministérielle sur l'eau, ainsi que les progrès accomplis depuis la troisième réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (au Caire), devraient constituer la base de la prochaine réunion ministérielle sur l'environnement, dont la tenue est prévue en 2009. La réunion ministérielle prendra acte d'une liste de projets concrets concernant la gestion intégrée de l'eau à mener de part et d'autre de la Méditerranée et définira d'autres projets relatifs à la stratégie concernant l'eau en Méditerranée. La réunion annuelle du comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'initiative « Horizon 2020 » aura lieu parallèlement aux réunions de chacun des trois sous-groupes (réduction de la pollution, renforcement des capacités, examen, suivi et recherche). Il sera procédé à l'examen des questions relatives à l'atténuation/l'adaptation au changement climatique, à la protection de la biodiversité et à la conservation des fonds marins méditerranéens. La France est prête à accueillir la réunions ministérielle correspondante.

B - Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres

Dans le prolongement de la décision prise lors du sommet de Paris de développer un projet « autoroute de la mer », un groupe d'experts s'est réuni deux fois, le 17 juillet 2008 et le 17 octobre 2008. Lors de ces réunions, des projets pilotes concrets ont été présentés et un soutien à leur mise en œuvre pleine et entière est sollicité. L'ensemble de ces travaux devrait déboucher sur l'organisation d'une conférence ministérielle en Grèce en 2009.

C - Protection civile

Le programme pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine contribuera à la mise en place de capacités renforcées en matière de prévention, de préparation et de réponse dans le domaine de la protection civile aux niveaux international, national et local. Il visera aussi à associer progressivement les pays partenaires méditerranéens au mécanisme européen de protection civile et au réseau européen de protection civile contre les catastrophes, qu'il est envisagé de mettre en place. En outre, un projet commun en matière de protection civile en ce qui concerne la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes constitue l'une des principales priorités pour la région. Par conséquent, il est urgent que le programme Euromed pour la prévention, la réduction et la gestion des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (2008-2011) soit mis en place. Il est proposé une collaboration entre les institutions en matière de protection civile dans les États membres de l'UE et les pays méditerranéens partenaires afin de renforcer la coopération dans le domaine de la formation et au niveau opérationnel.

D - Énergies de substitution : Plan solaire méditerranéen

Le groupe d'experts euro-méditerranéen, qui rend compte au Forum euro-méditerranéen de l'énergie, s'est réuni le 7 octobre 2008, a fait le bilan des progrès réalisés et est convenu des actions futures à mener pour concrétiser la décision prise lors du Sommet de Paris pour la Méditerranée de lancer un Plan solaire méditerranéen, axé sur la commercialisation ainsi que sur la recherche et développement de toutes les sources d'énergie de substitution. Un atelier d'experts, organisé par l'Allemagne en coopération avec la France et portant sur les possibilités offertes et les coûts induits par différentes technologies en matière d'énergies renouvelables et les aspects d'un futur plan directeur, a eu lieu les 28 et 29 octobre à Berlin. Une conférence organisée par la France et l'Égypte en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne se tiendra le 22 novembre à Paris, afin d'examiner le financement du Plan solaire méditerranéen et la mise en œuvre du projet. Un plan d'action immédiat pourrait être arrêté afin d'énumérer les projets concrets qui seront lancés en 2009-2010. L'objectif est de lancer trois centrales électriques de 20 MW en 2009.

E - Enseignement supérieur et recherche, Université euro-méditerranéenne

L'inauguration de l'Université euro-méditerranéenne à Piran (Slovénie), le 9 juin dernier, constitue une grande avancée contribuant à rapprocher, par la culture et l'éducation, le nord et le sud de la Méditerranée. Cette réussite constituera certainement un encouragement à renforcer la coopération dans l'enseignement supérieur, dans le prolongement des objectifs fixés par le processus de Catane et la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (Le Caire, juin 2007). Par l'intermédiaire d'un réseau de coopération associant universités et autres institutions partenaires de la région euro-méditerranéenne, l'Université euro-méditerranéenne assurera des programmes d'études, de recherche et de formation et favorisera la création de l'Espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur, des sciences et de la recherche.

Dans ce contexte et dans l'esprit de partage des responsabilités entre tous les partenaires euro-méditerranéens, les ministres se félicitent de l'initiative prise par le Maroc d'accueillir une université à vocation euro-méditerranéenne dans la ville de Fez, qui sera complémentaire de l'Université euro-méditerranéenne de Slovénie, ce qui fournira des opportunités d'échanges fructueux entre étudiants, chercheurs et universités des pays euro-méditerranéens, contribuant ainsi à faire vivre la notion de dialogue entre les cultures en investissant dans des capacités humaines et des échanges culturels nouveaux.

Les ministres estiment qu'il convient tout particulièrement de continuer à encourager la mobilité universitaire, de renforcer les mécanismes d'assurance-qualité et d'examiner les questions relatives à la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études dans la perspective de la création éventuelle de diplômes communs entre les institutions de l'UE et des pays partenaires méditerranéens. Ils se félicitent de l'initiative déjà proposée par les institutions compétentes, notamment dans le domaine de la médecine et du droit. Le groupe

de travail ad hoc sur l'enseignement supérieur, qui s'est réuni pour la première fois le 5 juin 2008, facilitera la coopération mutuelle dans ces domaines prioritaires et préparera la deuxième réunion des ministres euro-méditerranéens sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. La réunion devrait se tenir dans le courant du second semestre 2009, une fois que les résultats des activités menées au titre des nouveaux programmes Tempus IV, Erasmus Mundus I et des fenêtres de coopération extérieure Erasmus Mundus seront disponibles.

F - L'initiative méditerranéenne de développement des entreprises

Lors de la 8^{ème} réunion ministérielle consacrée à la FEMIP, qui s'est tenue le 7 octobre 2008 à Luxembourg, les participants sont convenus d'organiser une conférence consacrée à l'aide financière aux PME en 2009. Ils ont également souligné l'importance de l'Initiative méditerranéenne de développement des entreprises ; cette initiative, qui est fondée sur le principe de responsabilité partagée, vise à aider les entités existantes dans les pays partenaires apportant un appui aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises en évaluant les besoins de ces entreprises, en élaborant des solutions et en fournissant à ces entités des ressources sous la forme d'une assistance technique et d'instruments financiers. Les pays des deux rives de la Méditerranée y contribueront sur une base volontaire. L'Italie est candidate à l'organisation à Milan d'une réunion informelle comprenant les gouvernements, le secteur privé et les experts, qui mettra l'accent sur le développement de la coopération économique dans la région méditerranéenne.

Les ministres des affaires étrangères du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée se réuniront au second semestre de 2009 afin de faire le bilan de l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail pour 2009 et des projets, notamment les principales initiatives arrêtées lors du Sommet de Paris, et de préparer le prochain sommet de 2010.

Déclaration interprétative de la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée

S'agissant du second tiret du paragraphe 9 de la déclaration de Marseille, la coprésidence considère que l'invocation par un Etat de ses intérêts légitimes pour s'opposer à la mise en œuvre d'un projet devra être appréciée par l'ensemble des Etats de l'Union pour la Méditerranée.

Benita Ferrero-Waldner

Commissioner for External Relations and European
Neighbourhood Policy

**“The Mediterranean Solar Plan – a
necessity, not an option”**

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

European Union Sustainable Energy Week

Brussels, 13 February 2009

Ladies and Gentlemen

Ministers

Dear Friends

I am delighted to be invited to open this session today on the Mediterranean Solar Plan. I am delighted, not just because I personally believe that because solar energy is one of the most promising sources of renewable energy for the future – more on that later – but because the issues which underpin this event – how to address the increasing energy demands of citizens in a sustainable manner and within the long-term context of climate change – constitute some of the most pressing and complex external relations policy challenges of our times.

Ladies and Gentlemen,

When Russia cut gas supplies to Ukraine in 2006, European supplies were not seriously affected. When it did so this year, European households suffered. This was another wake-up call – if one were needed - that enhancing energy security in Europe is an increasingly pressing concern, and one that needs a European, rather than national, response.

Last month's events underscored the importance of diversifying our energy imports in terms of energy mix, origin and transportation routes. All of this we are seeking to do. If we are to meet our 20/20/20 targets, it is clear that this energy diversification strategy must include a significant shift to renewable energies and in particular solar.

I'd like to begin with a few thoughts on why I believe solar is so promising an energy source for the future, and why conditions for its development are propitious. I'll then sketch out our ambitions for the Mediterranean Solar Plan and how it fits into our wider Energy Security Strategy. I'll close with a few words on climate change

So, why is solar energy promising? I would argue because:

- it has huge potential: the sun provides enough energy in one day to meet the world's annual energy consumption for 40 years;
- it is an energy source which is distributed world-wide and is inexhaustible;
- Solar thermal and solar photovoltaic – the conversion of solar energy into electricity through the use of cells - are proven energy technologies that do not contribute to rising greenhouse gas levels; and
- I believe that, solar energy technologies will be able – in time and with research support - to compete with fossil fuels. The Obama Administration's commitment to back green energy research - much as we are doing through our Strategic Energy Technology (SET) Plan - is therefore welcome;
- Last but not least in terms of benefits, solar has significant potential for job creation. To give but one example, the world's largest solar photovoltaic farm is taking shape near Moura, a small town in Portugal, which boasts the most sunshine per square metre a year in Europe. As a result of its policies on renewable energy, in less than three years, Portugal has trebled its hydropower capacity, quadrupled its wind power, and is investing in flagship wave and photovoltaic plants. All of this has created jobs. And we know that in the Mediterranean region, 22 million jobs will need to be created in the next few years to simply sustain current employment levels.

In other words, Ladies and Gentlemen, solar presents significant potential advantages, if we make the right investment in research to ensure that it becomes commercially viable and cost effective as soon as possible. As diversification into renewable energy becomes no longer a matter of choice - but of necessity – it abundantly clear that we must make these investments.

And the time is ripe for the development of solar energy, it seems to me, for three reasons:

First, current efforts for reviving economic growth in the wake of the financial crisis can and should provide us with a real incentive to target the development of clean energy technologies and related industries, both in the EU and partner countries;

Second, the whole international community in Copenhagen at the end of this year will agree the future regime to tackle Climate Change. An ambitious and effective action plan for the development of renewable energy will be an important part of the overall strategy; and

Third, at EU level, we are aiming to step up action to achieve our 20% renewable energy target. We are looking towards the new renewables directive as an important instrument for intensifying the development and use of green energies in the EU and in third countries, particularly in the EU's neighbourhood.

Turning now to our main subject today - the Mediterranean Solar Plan. Identified as one of the priority initiatives of the Union for the Mediterranean, its aim, as the name suggests, is to increase the use of solar energy in the Mediterranean. By facilitating energy production from renewable energy sources, we are confident it will provide a boost for green electricity trade and encourage the development of a "Euro-Mediterranean green electricity market". It should help address internal energy demand in participating countries, as well as help us implement the European Energy and Climate Package.

In terms of Commission action, I see three priorities for the coming months:

We need to continue supporting the development of a stable legislative and regulatory framework in the Euro-Mediterranean area. It should favour the development of renewable energy and be based on the EU acquis. Several projects are already underway which seek to do just that, for example that with Euro-Mediterranean energy regulators (Medreg). We need to develop these further.

I already mentioned that we are putting in place policies to enable us to reach our 20% renewable target by 2020. We should share this experience with Mediterranean partners as we are doing with the Regional Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency in Cairo.

And finally, we must facilitate the development and adoption of modern technologies. European industry is a world leader in this area and the EU member states have some of the world's largest solar power plants. Germany alone accounts for about half of the solar power capacity in the world. Europe can therefore share its best practice and the technological know how, whilst continuing to support research and development of the best business models and industrial partnerships for the development of solar energy. The Commission is currently supporting such initiatives through the 7th Framework Programme for research in energy.

Commission action is important, but to make the Mediterranean Solar Plan a real success, we need the active engagement of all stakeholders – government, industry, and researchers. To this end, it may be useful to consider convening a high level event to provide a platform for a thorough discussion and decisions on the way forward.

The last point I wanted to make, is how the Mediterranean Solar Plan fits into our wider Energy Strategy in the region.

Energy issues have of course long been a priority of Euro-Mediterranean relations. We have regular meetings of Energy Ministers – the most recent, and 5th since the start of Barcelona Process, was held in December 2007.

We have a Priority Action Plan for Sustainable Energy Development to 2013 which covers: the promotion of renewable energies; improved convergence of energy policies; integration of energy markets in the Euro-Mediterranean region; and the development of energy infrastructures of common interest.

The European Commission already finances a Regional Program and projects under the Neighbourhood Investment Facility to support these aims, as well as a regular coordination mechanism in the form of an Experts Group of the Euro-Mediterranean Energy Forum.

I have personally promoted these energy objectives during visits to Egypt, Algeria, Morocco and Libya and signed numerous agreements with Mediterranean countries that include an energy component.

The Mediterranean Solar Plan is then just one strand – if a vital new one - in our wider strategy for enhancing energy security.

I'd like to close, if I may, with a few words of Martin Luther King which seem to me to perfectly sum up the importance of the climate change/energy security issues we are dealing with today:

“We are now faced with the fact that tomorrow is today. We are confronted with the fierce urgency of now...There is such a thing as being too late...We may cry out desperately for time to pause ... but time is deaf to every plea and rushes on. Over the bleached bones ...of numerous civilizations are written the pathetic words - “too late”.

Ladies and Gentlemen, the most recent data on climate change show that changes are happening far faster than predicted and that the Mediterranean region will be particularly affected. The risk of our being “too late” is real. That means the shift to green energy has to happen now. Delivering on the Mediterranean Solar Plan is one step in that direction.

Thank you for your attention.